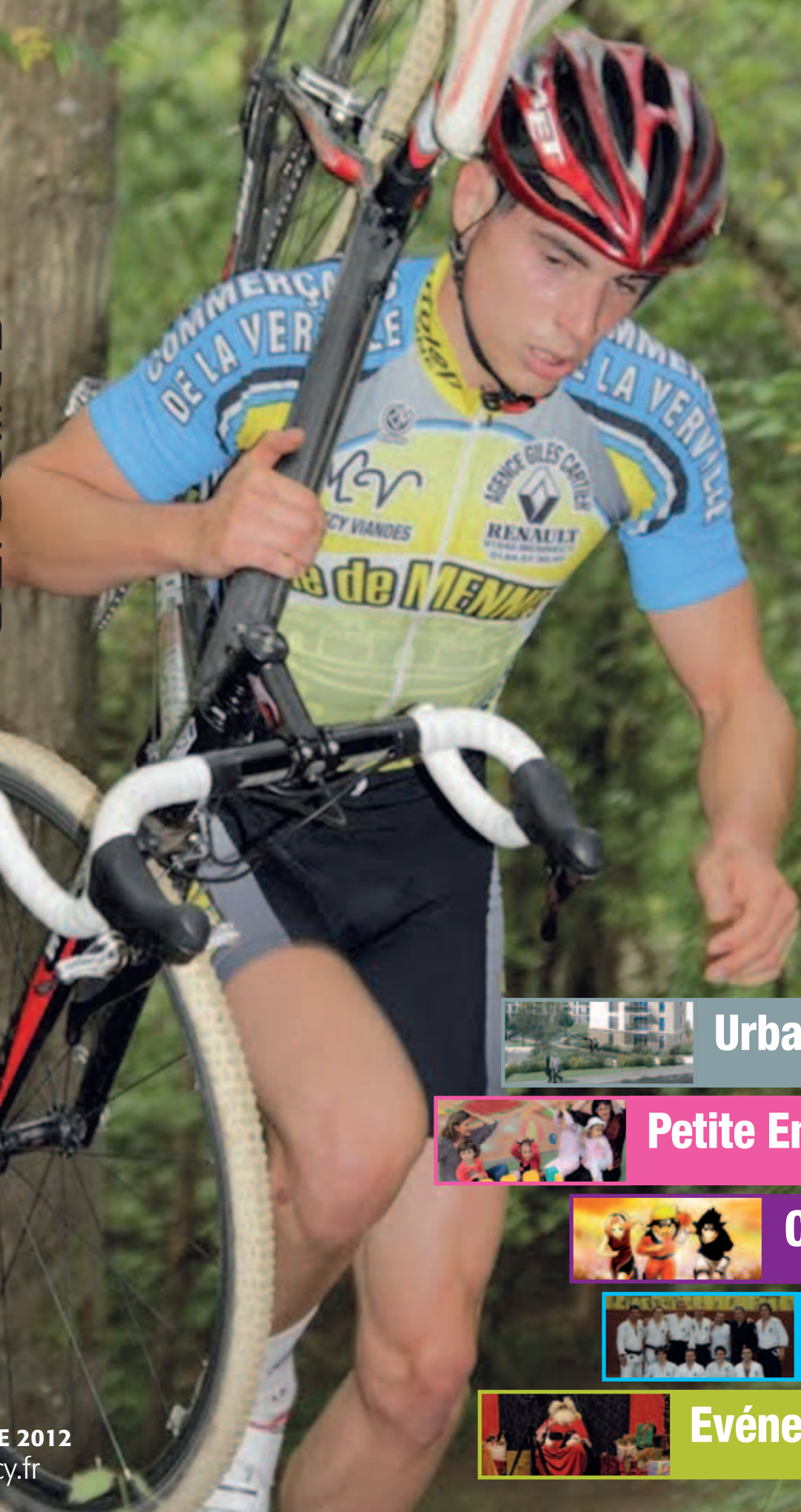




MENNECY

actualités



Urbanisme



Petite Enfance



Culture



Sport



Evénements

Sommaire

pages

- 03 **Edito**
- 04 **Urbanisme & Grands travaux**
- 06 **Piscine intercommunale**
- 07 **Agenda 21**
- 09 **Prix de l'eau**
- 10 **Vie économique**
- 13 **Prévention & Sécurité**
- 14 **Jeunesse**
- 15 **Enfance**
- 15 **Petite Enfance**
- 16 **Scolaire**
- 17 **Culture**
- 18 **Social**
- 20 **Travaux**
- 21 **Les Autorisations d'Urbanisme**
- 25 **Sauvegarde du Patrimoine**
- 26 **Actu en images**
- 32 **Vie Associative**
- 34 **Sport**
- 36 **Carnet**
- 37 **Vie pratique**
- 37 **Etat civil**
- 38 **Tribunes Libres**
- 39 **Portrait d'Élu**
- 40 **Événements**
- 42 **Sortir à Mennecy**



Mennecy Actualités - N°17 - Octobre 2012

Mairie de Mennecy - 91540 Mennecy - Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41 - www.mennecy.fr

Directeur de la publication : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Rédacteur en chef : Elisabeth VASSEUR, Adjointe au Maire

Coordination éditoriale : Cécile PELE, Responsable du Service Communication

Photos : Service Communication

Crédit photo couverture : Cyrielle Chartier

Crédits photos page 6 : CCVE

Impression : Planète Impression - Imprimerie marquée : **IMPRIM'VERT**® - Bondoufle - Tél. : 01 64 97 50 34

Tirage : 6 500 exemplaires - Impression sur papier respectant les critères d'une gestion durable des forêts.

Chroniques de fort fort lointain...

Il était une fois une contrée fort fort lointaine où le Parti Social dénonçait depuis des années avec moult tracts, le relais de ses élus locaux, de ménestrels et de troubadours, la volonté du Président de mettre à mal les Collectivités locales, de leur couper toutes ressources et tous moyens d'exercer leurs compétences, bref, de les condamner à la malemort.

Certains grands seigneurs tels les Marquis Guedj et Vicomte de Bartolone des 91^{èmes} et 93^{èmes} départements allaient même jusqu'à vouloir renvoyer au Président d'alors les factures de transferts de charges prétendument non compensées par l'Etat.

Puis, il advint un jour que ce même Parti Social vit son candidat élu à la Présidence. Ce candidat était le bon Duc de Corrèze connu pour sa bonhomie rassurante, la qualité de ses jeux de mots et à peu près, sa faconde et ses rondeurs joviales ainsi que son ancrage dans une baronnie excentrée certes, mais grande pourvoyeuse en chefs d'état.

Toute ressemblance avec la réalité...

Et bien figurez vous que moins de 5 mois plus tard, le bon Duc s'était transformé en un curieux monarque que plus personne ne reconnaissait.

Concernant le seul sujet qui nous intéresse ici, lui qui se targuait d'être chevalier défenseur des saintes collectivités territoriales, les mit au pain sec et à l'eau comme jamais son prédécesseur n'avait seulement osé penser à le faire... le temps d'un été, les poules-au-pot promises avaient été remplacées par des courants d'air.

Augmentation du SMIC et institutions de nouvelles taxes sur les heures supplémentaires des agents communaux représentant pour une commune comme la nôtre près de 2 points d'augmentation annuelle des impôts, pour compenser ces nouvelles dépenses.

Suppression de 10 milliards de crédits d'interventions (c'est-à-dire de soutiens aux projets des collectivités), plan massif de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, obligation, sous peine de sanctions financières alourdies de construire encore et encore, toujours plus de logements sociaux sans se soucier des réalités et des contextes locaux... La 1^{ère} facture était particulièrement salée et ne laissait rien augurer de bon pour l'avenir, d'autant plus que les gabelous du Royaume imaginaient jour après jour les possibilités de créer de nouvelles taxes pour financer des dépenses pourtant parfois bien exotiques.

Dans le même temps, les grands alchimistes du suzerain travaillaient sans relâche à la mise en place de savantes et complexes modifications des modes de scrutin destinées, non pas à transformer le plomb en or, mais à limiter artificiellement les défaites électorales locales que l'impopularité grandissante du gouvernement laissait craindre.

Curieusement, les seigneurs des 91^{ème} & 93^{ème} départements, tout comme les autres grands du Parti Social, pourtant prompts à dénoncer les restrictions financières imposées aux territoires par l'ancien Président et ses grands argentiers, étaient alors devenus aussi muets que des carpes et personne ne les entendait plus réclamer quelque monnaie que ce soit à l'Etat.

Il faut dire que le 1^{er} était entré tout cumulard qu'il était devenu à la chambre des Députés que le 2nd présidait dorénavant...

...ne serait qu'une pure coïncidence.

Face à ces restrictions imposées par le Président issu du parti social qui les avait si bien bernés, les bourgmestres du pays, conscients de la gravité de la situation, des difficultés et des besoins des habitants frappés par une crise économique sans précédent, n'eurent plus alors d'autres choix que d'assurer pleinement le rôle qui était le leur et de faire front, d'essayer de continuer, avec les moyens que le Président ne leur avait pas ôtés, de rester ce pôle de proximité, de service et d'écoute indispensable à toutes et tous...

Comment y arrivèrent-ils ?

Il s'agit là d'une autre histoire que nous écrirons dans les mois et les années qui viennent !



Jean-Philippe Dugoin-Clément
Maire de Mennecy
1^{er} Vice-Président de la CCVE

► Pour contacter le Maire

Tél. : 01 69 90 80 31

E-mail : lemaire@mennecy.fr

Site : www.jean-philippe-dugoin.fr

Urbanisme & Grands travaux



Le quartier de la gare se transforme

Le site de l'ancienne papeterie change d'aspect avec la progression de la construction de logements, menée par l'entreprise France Pierre. Ce chantier s'étend sur les deux côtés de l'avenue Darblay.

Côté nord, c'est à dire côté "voie ferrée", il s'agit de 384 logements, dont 104 sociaux. Chaque logement disposera d'une place de parking privatif s'il est social, de deux places de parking privatif s'il est privé.

Côté sud, c'est un immeuble unique de 50 logements destinés à un bailleur social. Chaque logement disposera d'une place de parking privatif. Les livraisons démarreront au 4^{ème} trimestre 2013 et s'étaleront sur une année.

Sur le côté nord, le projet incorpore **la reconstruction d'un exutoire d'eaux pluviales**. Cet exutoire historique, dont l'origine remonte à la création de l'ancien réseau hydraulique de

Mennecey, avait été démoli avec la papeterie. Il s'agit d'un tuyau de 1,20 m de diamètre !

Ceci explique la fréquence des inondations sur l'avenue Darblay.

Le projet de la déviation du passage à niveau de la gare n'a pas envisagé le franchissement de cet exutoire, or l'ancienne "traversée" sous les voies a été bouchée par la SNCF en 2007.

Les inondations ne seront donc peut-être pas terminées, même si la ville aura fait sa part du travail pour y remédier...

Changement des voies du RER

Entamé depuis 2010, le renouvellement des voies de la ligne de chemin de fer est mené, entre juillet et octobre 2012, entre Mennecey et La Ferté Alais.

Ce chantier provoque des fermetures permanentes de passages à niveau notamment le passage à niveau n° 20 situé entre Mennecey et Echarçon et entraîne l'arrêt des trains entre Corbeil et La Ferté Alais. Il sera complètement achevé fin octobre 2012.



La déviation du passage à niveau de la gare avance...

La construction de la déviation du PN 19, le passage à niveau de la gare de Mennecy, est dans sa première phase, **la construction du pont-rail** : cet ouvrage est un passage souterrain construit sous les voies de chemin de fer, à l'extrémité des quais de la gare à l'opposé du passage à niveau.

Cet ouvrage impose de raccourcir les quais à son aplomb, et de les rallonger d'autant à l'autre extrémité de la gare. Ainsi, le quai de la voie vers Paris a été construit à la hauteur théoriquement idéale pour assurer l'accessibilité sans marche ou presque dans les trains du RER D. Sur l'autre quai, le rallongement était trop court pour permettre de construire un quai à la bonne hauteur en face d'une voiture entière mais il a été raccordé à l'ancien quai par une rampe ayant une pente de moins de 5%.

Le pont rail est construit à côté des voies, entre l'avenue Darblay et les voies. Une fois la structure achevée, il sera poussé à son emplacement définitif. Ce "rippage" sera effectué en 4 jours, pendant le week-end de la Toussaint.

Il provoquera un arrêt total de la circulation des trains du 1^{er} au 4 novembre 2012. Tous les trains supprimés seront remplacés par des bus qui circuleront entre Corbeil et La Ferté-Alais.

Le pont-rail une fois en place, les travaux de finition de l'ouvrage et des deux trémies d'accès dureront jusqu'en mars 2013. Le Conseil général prendra alors le relais pour construire la route de part et d'autre du pont rail, entre la rue de Paris d'un côté et le rond-point Flandre-Dunkerque de l'autre côté. Cette seconde phase nécessitera une année de travaux.

Il faut donc envisager une mise en service de la déviation et la disparition du passage à niveau fin 2013 / début 2014. L'actuel passage souterrain sera maintenu pour les piétons et les cyclistes.



Le Domaine de la Grande Ile

Le Domaine de la Grande Ile est situé à proximité de la gare RER. Le terrain est délimité de la manière suivante :

- ▶ **Au Nord** par un mur existant donnant sur une sente piétonne,
- ▶ **Au Sud** par un mur existant donnant sur des maisons individuelles ;
- ▶ **A l'Ouest** par la rivière l'Essonne ;
- ▶ **A l'Est** par la rue de l'Abreuvoir.

Il s'agit d'une parcelle dotée d'un parc arboré avec une grande diversité d'essences dont certaines sont relativement anciennes et remarquables.

Le projet est composé d'un ensemble immobilier de 2 bâtiments en R + 2 + Attique, l'un comprenant 32 logements et l'autre 28 logements, en accession à la propriété.

Chaque bâtiment dispose d'un accès avec ascenseur et escalier. Le parc de stationnement répond aux exigences de 2 places par logement soit 120 places de parking dont 106 sur un niveau de sous-sol et 14 en extérieur.

Ces bâtiments seront implantés de manière à suivre la sente piétonne communale et de garder en partie le mur en pierre existant longeant cette sente.

Cette implantation permet de limiter au maximum l'abattage des arbres existants et permet de conserver les beaux spécimens.

Une majorité des appartements sont pourvus de balcons avec vue sur le jardin intérieur. Les appartements en rez-de-chaussée sont aussi pourvus de terrasses et de jardins privés. L'accès piétons est prévu sur la rue de l'Abreuvoir et permet d'accéder aux 2 bâtiments grâce à un escalier donnant sur un cheminement piéton desservant par le jardin interne les 2 halls d'entrée des bâtiments.

Les matériaux et les couleurs utilisés pour les constructions comprennent :

- ▶ De l'enduit gratté fin couleur blanche ou ton pierre en partie courante ;
- ▶ De la pierre de parement en rez-de-chaussée ;
- ▶ Des menuiseries extérieures en PVC blanc ;
- ▶ Des volets roulants en PVC ou volets en bois ;
- ▶ De la serrurerie en acier laqué noir ;
- ▶ Des tuiles en terre cuite.

Ce programme est réalisé selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Piscine intercommunale

Le projet de la piscine intercommunale avance...

Fermée depuis 2008 par le Conseil Général, la piscine est en passe d'être mise en chantier. La Communauté de Communes du Val d'Essonne - CCVE - s'est mobilisée pour la réalisation d'un nouveau projet. Ce projet comprend la rénovation complète du bâtiment actuel et la construction de nouveaux bâtiments.

Le stade Nautique Départemental « Maurice Herzog » a ouvert ses portes au public en 1992. Après 16 ans d'ouverture et plus de 4 millions de visiteurs, le stade nautique a été fermé en 2008 pour des raisons de sécurité, son propriétaire, le Conseil Général, ne souhaitant pas financer les travaux nécessaires.

Les visiteurs venaient à 80% de la Communauté de Val d'Essonne, c'est tout notre territoire qui s'est alors trouvé dépourvu d'un stade nautique, d'autant plus que dans le même temps, les piscines de la Ferté Alais et de Milly la Forêt ont elles aussi été fermées.

La CCVE a donc repris ce dossier pour pouvoir offrir de nouveaux équipements aux habitants de Mennecey et de ses alentours. L'Avant Projet Sommaire (APS) a été adopté le 23 mai 2012.

Le 12 juillet dernier, la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France a voté l'attribution d'une subvention de 2 560 000 €.

C'est la Communauté de Communes qui va mener à bien ce projet, mais la construction et la gestion de la piscine n'étant pas l'apanage d'une collectivité, elle le fera au travers d'une Délégation de Service Public. Au vu de l'état d'avancement du projet on peut espérer une réouverture du stade nautique fin 2014 / début 2015.

Des innovations techniques

La dimension de Développement durable sera prise en compte dans les travaux de rénovation. **La gestion de l'énergie sera une priorité.** L'objectif sera de maintenir des températures agréables à la fois dans l'eau mais aussi au bord des bassins, tout en veillant à

ne pas avoir une facture énergétique élevée. Plusieurs systèmes très efficaces seront installés pour répondre à la demande énergétique et ainsi limiter les dépenses.

Une autre innovation importante : un nouveau procédé permettra de **filtrer et désinfecter l'eau sans utiliser du chlore à outrance.**

Un équipement pour tous les publics

Il s'agira d'un équipement de loisir destiné au « grand public », évidemment **aménagé pour les personnes à mobilité réduite.**

Le complexe comprendra également des **installations pédagogiques** adaptées à l'accueil des écoles pour l'apprentissage de la natation.

Un espace de loisirs sera créé à destination des familles avec une lagune aménagée pour les enfants avec également des jeux aquatiques, dont un toboggan.

En plus de l'espace loisirs, **un espace « Bien être » sera créé** : un espace lumineux où les visiteurs trouveront des bains animés, un sauna, un hammam et un autre espace de détente ou de sport. Apprendre à nager est essentiel pour tous, et surtout pour les enfants. Depuis la fermeture du stade nautique beaucoup d'écoliers sont privés de cet enseignement du fait de la saturation des quelques piscines du département. La piscine intercommunale permettra aux écoliers de redécouvrir les joies de la natation. Les associations pourront également recouvrer leurs activités, d'autant que le bassin olympique sera conservé avec la possibilité de le transformer en deux bassins de 25 mètres.

Chiffres clés

- ▶ Coût du projet : 12,5 millions d'euros (HT)
- ▶ 1 bassin olympique de 50 m
- ▶ Un espace « Bien être » de 1000 m²
- ▶ Un espace pour les enfants de 350 m²





Participons aux « Ateliers 21 citoyens » !

Jouda PRAT

La Ville de Mennecy franchit une nouvelle étape de son engagement en faveur du développement durable en élaborant un Agenda 21 local. Agir, mobiliser en faveur du développement durable, tout en répondant aux attentes de la population : telle est la finalité de l'Agenda 21 initiée par notre Ville.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

C'est un outil opérationnel, né du Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, permettant aux collectivités territoriales d'appliquer concrètement les principes du développement durable sur leur territoire.

Il se matérialise par un document stratégique fondé sur un diagnostic identifiant les enjeux du territoire en termes de développement durable. Il établit un programme d'actions périodiquement évalué et mis à jour,

en d'autres termes, il s'agit d'un plan d'actions à court et moyen terme qui réoriente les grandes actions de la collectivité à la lumière des principes du développement durable, c'est-à-dire en répondant aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures.

Zoom sur cette démarche qui nous concerne TOUS !

Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une démarche engagée par la municipalité : l'Agenda 21 local implique la participation et la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Il s'agit donc d'associer largement les Mennecois(e)s, chefs d'entreprises, membres associatifs, agents municipaux, élus ou encore les partenaires extérieurs de la commune.

L'Agenda 21 ne sera viable, que si les acteurs et habitants se l'approprient, s'interrogent sur leurs actes quotidiens et concourent à l'élaboration des choix faits sur le territoire qu'ils habitent.

Ce projet commun transversal, dans lequel chacun doit pouvoir s'engager à sa mesure, attend donc, dès maintenant, votre participation ! Il en tirera toute sa force et sa légitimité.



Exprimez-vous sur le développement durable à Mennecy en participant aux « Ateliers 21 citoyens »

L'élaboration de l'Agenda 21 ne peut se faire sans une démarche participative associant citoyens, élus et acteurs locaux. Chacun a un rôle à jouer pour participer à la construction de ce projet.

Les cinq finalités d'un Agenda 21

- ▶ **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique
- ▶ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité, des milieux et de l'environnement
- ▶ **Finalité 3** : Epanouissement de tous les êtres humains
- ▶ **Finalité 4** : Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations
- ▶ **Finalité 5** : Développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'Agenda 21 se construit en quatre phases

- ▶ **Phase 1** : Etablir un **diagnostic** des atouts et des faiblesses de la Ville et **partager ce diagnostic**
- ▶ **Phase 2** : Identifier **les défis à relever** et définir **les ambitions à atteindre**
- ▶ **Phase 3** : **Définir et mettre en œuvre les actions** en matière de développement durable
- ▶ **Phase 4** : Soumettre périodiquement les résultats et l'état d'avancement des actions menées à **l'évaluation participative** afin que l'Agenda 21 vive et évolue vers un nouveau cycle

5 « Ateliers 21 citoyens »

- ▶ **Atelier 1** : lundi 19 novembre : **Les services aux citoyens et la solidarité**
- ▶ **Atelier 2** : mardi 20 novembre : **Préservation des ressources naturelles**
- ▶ **Atelier 3** : lundi 26 novembre : **Santé et bien-être**
- ▶ **Atelier 4** : mardi 27 novembre : **Culture, sport et citoyenneté**
- ▶ **Atelier 5** : lundi 10 décembre : **Aménagement du territoire**

Tous les ateliers débuteront à 19h30 et auront lieu salle de la Cheminée. 2 autres ateliers à destination des Jeunes et des acteurs économiques mennecois seront également programmés.

CETTE EAU VIENT DE LA NATURE...



**SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE**

... MAIS PAS SEULEMENT

Produire une eau de qualité et accessible au plus grand nombre est un aspect essentiel de notre métier. Préserver les ressources et améliorer sans cesse la qualité des eaux des rivières l'est tout autant. Les eaux usées et pluviales sont ainsi collectées et dépolluées avant d'être rendues propres à la nature. Notre engagement : contribuer, avec les collectivités, à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Société des Eaux de l'Essonne

27 route de Lisses, 91100 Corbeil-Essonnes

N°Azur 0 810 391 391

PRIX D'UN APPEL LOCAL

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

eauxdelessonne.com

POUR L'EAU, POUR VOUS, À CHAQUE INSTANT

Baisse du prix de l'eau

Vos factures d'eau baisseront à compter du 1^{er} janvier 2013 de 20 centimes par m³.

Depuis 2009, la commune de Mennecey, comme celle d'Echarcon et de nombreuses autres sur notre territoire, a confié l'exploitation et la gestion de son service d'eau potable au Siarce, Syndicat spécialisé en la matière, regroupant 33 communes sur les départements de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret.

La délégation de service public au travers de laquelle la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) fournissait l'eau potable de la commune de Mennecey arrivant à terme au 31 décembre 2012, le syndicat a été amené, en lien avec les élus de Mennecey, à relancer une mise en concurrence afin que ce service ne soit pas interrompu et puisse, le cas échéant, être amélioré.

Après de longues procédures d'appel d'offres, la mise en concurrence et les **négociations ont conduit à permettre une baisse importante du prix de l'eau.**

Si le Fermier (Société des eaux de l'Essonne) ne changera pas et que vos référents habituels resteront donc les mêmes, l'entreprise a cependant été amenée à proposer

une baisse importante de ses tarifs qui sera visible sur votre facture dès le début de l'année prochaine.

Il est ici important de noter que ce nouveau contrat prendra effet pour une durée relativement courte (3 ans) puisqu'il s'achèvera au 31 décembre 2015.

Une partie de la diminution tarifaire du prix de l'eau (plus d'un million d'euros) sera affectée à l'amélioration des réseaux dans le quartier de la gare et dans la rue du Petit Mennecey ainsi que pour la rénovation du château d'eau. Puis une autre partie viendra réduire la facture.

Cette partie de la réduction du prix de l'eau permettra à chacun de voir sa facture diminuer de 20 centimes du m³ à compter de l'année prochaine.



À retenir

Votre prix de l'eau :

▶ **Avant :**

5,23 € TTC / m³

▶ **A partir du 01/01/2013 :**

5,03 € TTC / m³

Une garantie fuite est instituée qui permettra de limiter la facturation à hauteur du double de la consommation moyenne si la fuite ne résulte pas de la négligence de l'abonné.

la SEE continuera à être avec le SIARCE, votre interlocuteur.

Exemple :

Une utilisation moyenne annuelle d'un foyer à Mennecey d'environ 150 m³ représentera une économie sur l'eau potable de 30 € par an.

Quelques chiffres

L'eau potable à Mennecey, c'est :

▶ **69** km de canalisations

▶ **4 000** abonnés

▶ **630 000** m³ vendus

Six questions à Philippe Laviaille, nouveau Président de la CCI Essonne



M. Philippe Laviaille, dirigeant des sociétés "Piot & Tirouflet"* et "Natarom" implantées à Mennecey, a été élu Président de la CCI Essonne, le 2 juillet 2012.**

M. Laviaille s'est installé à Mennecey en 1984, quand il a rejoint l'entreprise familiale gérée par son père.

Mennecey Actu5alités : M. Philippe Laviaille, Mennecey Actualités vous félicite pour votre élection à la Présidence de la CCI, par les élus représentants les chefs d'entreprise du département. Quel a été votre parcours jusqu'à cette élection ?

Philippe Laviaille : Je me suis engagé jeune dans la vie sociale à travers le militantisme et le sport (J'ai été membre de l'équipe de France de plongée sous-marine). Je suis ingénieur en électronique et diplômé du CESMA à Lyon. J'ai adhéré au CJD (Centre des jeunes dirigeants) de l'Essonne qui a initié un militantisme au service du développement économique, puis à la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) et au GIXEL (groupement français des industries de composants et de systèmes électroniques). Le déséquilibre de représentation des grands groupes par rapport aux PME m'a incité à m'orienter vers des actions plus concrètes et locales. C'est ainsi que je me suis investi dans la CCI Essonne. Déjà attiré par l'international pendant mes études (Etats Unis, Japon), je me suis naturellement investi à l'international, dans l'objectif d'accompagner les entreprises, depuis les prises de contacts jusqu'à la conclusion des contrats, y compris les normes et procédures spécifiques. Cet accompagnement complet est d'ailleurs un réel « plus » offert par notre CCI.

M. A. : Pouvez-vous nous préciser quelles sont les missions d'une CCI et quels services spécifiques vous proposez aux PME-PMI ?

P. L. : La CCI se doit d'être la « maison des entreprises » en offrant aux entrepreneurs de nombreux services et aides : centre de documentation, conseils pour les formalités, accompagnement des dirigeants de la création au développement de leur entreprise. Sans oublier les recommandations dans les domaines de la qualité, de l'environnement,

du développement durable... La CCI joue également un rôle important au niveau de l'emploi et de la formation en proposant des offres/demandes d'emplois et en gérant la Faculté des métiers. Tous les types de formations y sont dispensés, son financement est assuré, pour partie, par la taxe d'apprentissage.

M. A. : Quels sont vos objectifs pour 2012 - 2015 ?

P. L. : Nos objectifs sont évidemment multiples, tant en interne qu'en externe :

- Devenir le premier réflexe des entrepreneurs et créateurs d'entreprises pour obtenir informations et conseils.
- Faire de la CCI une vitrine des savoir-faire essonnien et innovations locales.
- Avoir une vision globale de la gestion des emplois, incluant les commerces de proximité.
- Nous organiser avec un nouveau découpage du département pour améliorer notre proximité territoriale et mieux faire remonter/descendre les informations entre les entreprises et la CCI.
- Aider les entreprises à mieux gérer leurs réseaux en leur fournissant des outils opérationnels et/ou virtuels.
- Etre le porte-parole des entreprises.
- Toujours améliorer notre fonctionnement interne, même si nous sommes déjà certifiés ISO 9001 et AFAQ 26000, ce qui est rare pour une CCI.
- Progresser en autonomie et efficacité.

M. A. : Comment la CCI est-elle financée ?

P. L. : La CCI bénéficie d'une taxe versée par la Chambre Régionale et de subventions du Conseil Général, de la Région, de l'Europe. Par ailleurs certains services de la CCI sont payants - au meilleur coût - pour leurs utilisateurs.

M. A. : Quelles sont les interactions de la CCI avec les communes, les communautés de communes/agglomérations, la région, et les instances européennes ?

P. L. : Ces interactions sont fondamentales pour remplir notre rôle avec efficacité. Le premier vice-président de la CCI a pour mission exclusive l'optimisation des relations et une collaboration étroite avec toutes les collectivités territoriales impliquées dans le développement économique. Notre objectif étant d'accompagner et d'optimiser le développement économique de notre territoire, en participant à un équilibre optimisé entre tous les acteurs locaux ; communes, agglomérations...

Nous désirons également amener les responsables politiques locaux à Bruxelles, pour contribuer à les sensibiliser aux enjeux de l'Europe et ainsi les aider à avoir une vision globale de l'avenir de nos territoires.

Les grands projets du département, comme le plateau de Saclay et le Grand stade de Rugby ou des projets plus locaux mais avec un potentiel non moindre tels que la Base aérienne 217 ou le PACTE Sud-Essonne, exigent une interaction optimale entre les différents acteurs concernés. A ce titre, la CCI Essonne est un contributeur incontournable de par sa connaissance des données chiffrées, des réalités du terrain...

L'Essonne fait partie de l'une des régions les plus dynamiques en Europe, qui pourrait même devenir la plus grande région d'Europe. Pour maintenir notre qualité de vie, notre cadre agréable, il est indispensable de s'entendre avec les politiques pour choisir et faire aboutir nos meilleurs projets ! Et pour réussir ce développement et gagner cette place au sein de l'Europe, il sera indispensable de développer et fluidifier les transports intra-régionaux.

M. A. : Le choix de l'Essonne pour le Grand Stade de rugby, va ouvrir des opportunités pour les entreprises...

P. L. : Le choix de Ris-Orangis - Evry par la fédération française de rugby, pour la construction de son futur Grand Stade de 82 000 places - sur les 133 hectares de l'ancien hippodrome - est une formidable réussite illustrant bien l'adage "l'union fait la force" ! Ce qui a marché pour le sport doit réussir dans d'autres secteurs : à nous de transformer l'essai et de profiter de cette opportunité exceptionnelle pour développer aussi un tourisme durable sur notre territoire riche de nombreux sites historiques, industriels et espaces naturels protégés. La CCI apportera ses compétences et ses réseaux dans la réussite de ce projet ambitieux et fédérateur, dans lequel de nombreux entrepreneurs essonnien ne manqueront pas de s'engager !

* Fabrication et vente de pompes à membrane

** Création et distribution de diffuseurs d'huiles essentielles



Focus sur une entreprise Menneçoise : MP Conseils

MP Conseils est une entreprise de conseils, menneçoise, qui aide les entreprises dans leur développement. MP Conseils les assiste à plusieurs niveaux : communication, administration, marketing ou gestion.

Mennecy Actualités : Marie-Pierre Chazelle, vous êtes la dirigeante de MP Conseils, quelles sont les missions de votre entreprise ?

Marie-Pierre Chazelle : MP Conseils est un cabinet de conseils dont l'objectif est l'accompagnement des entreprises, aussi bien au niveau commercial, que marketing, gestion, finance et management. C'est-à-dire que nous pouvons faire un travail partiel sur une action spécifique à la demande du client ou alors dans un cadre plus global de stratégie.

M. A. : Quel est votre secteur d'activités et quelles entreprises conseillez-vous ?

M-P. C. : Nous travaillons avec des entreprises qui se créent et les aidons au processus de création. Ponctuellement, nous répondons aussi aux demandes des entreprises, pour des travaux spécifiques.

Nous pouvons travailler avec tout type de d'entreprise, mais compte tenu de l'économie locale, c'est-à-dire Mennecy et ses alentours, ce sont des PME et PMI.

Nous comptons une trentaine de clients : des entreprises individuelles, des professions libérales ou des structures de plus de 500 salariés.

Notre vocation est de travailler dans la proximité, avec l'économie locale.

M. A. : Pouvez-vous également nous présenter votre association « De AàZ'aides »

M-P. C. : Effectivement, nous avons créé, sur une idée d'une de mes collaboratrices Christine Desmet, une association qui s'appelle « De AàZ'aides » destinée aux particuliers. Nous avons une notoriété de sérieux : les chefs d'entreprise viennent

nous demander des conseils à titre personnel car nous nous sommes bien occupés de leur entreprise. Ayant la capacité à monter les dossiers pour les entreprises, alors c'est simple pour nous de le faire pour des particuliers.

Pourquoi une association ? L'avantage de l'association, c'est l'exonération de la TVA, ce qui est avantageux pour le client.

M. A. : A quand remonte la date de création de l'entreprise MP Conseils et son implantation à Mennecy ?

M-P. C. : Je suis menneçoise d'origine. J'ai créé cette structure à Mennecy il y a 4 ans. Nous avons également un bureau en Seine-et-Marne. Et nous travaillons sur un projet de développement dans un autre département.

« En cette période de crise, notre action est de plus en plus utile. »

M. A. : Votre activité et celles des entreprises que vous conseillez sont-elles affectées par le difficile contexte économique actuel ?

M-P. C. : Oui, mais favorablement ! On vient chercher un conseil, je dirais même un remède, quand on a des difficultés et que la crise est là. Les entreprises ont alors besoin de plus d'aides que d'habitude et elles tirent la sonnette d'alarme.

La confiance doit s'installer avec le client, et un client satisfait va faire notre propre publicité auprès des autres entreprises : nous travaillons à 99,9% par cooptation !

Je souhaiterais souligner une différence avec les autres cabinets de conseil. Nous sommes un cabinet à taille humaine, la relation avec le client est mise en avant : nous nous engageons jusqu'au bout avec le client, en l'accompagnant jusqu'à la mise en place de nos préconisations. Ainsi, nous pouvons le suivre pendant des mois voire des années. Dans les grands cabinets, ils vont faire un beau dossier avec beaucoup d'idées et de préconisations, qui ne sont pas toujours opérationnelles, mais ils ne vous aident pas à les mettre en place. L'atout de notre petite structure est de pouvoir aller jusqu'au bout du processus.

M. A. : Quels sont vos objectifs et projets à moyen terme ?

M-P. C. : Nous allons nous implanter dans un autre département. Et nous souhaitons donner au cabinet une organisation encore plus opérationnelle : nous avons embauché trois collaborateurs cette année, nous sommes actuellement six consultants.


MPConseils

Conseiller, former, accompagner
Spécialité : « création et reprise d'entreprises »

11, rue du puits Massé 91540 MENNECY

8, rue de la Maison Garnier

77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Téléphone : 01 69 13 20 16

E-mail : strategie@m-pconseils.fr

Site internet : www.m-pconseils.fr

Nouveaux commerces & services

Ste RLD Conseils

Ingénieur Arts et Métiers, je viens de créer ma Société de Conseils en gestion financière et soutien scolaire.



Je peux assurer des **cours de soutien scolaire Mathématiques et Physique-Chimie de la 6^{ème} à la Terminale**. Je peux aussi proposer des **stages de remise à niveau sur 1 semaine pendant les vacances scolaires**. Venant d'être agrée pour le Service à la personne, je peux vous faire bénéficier d'une déduction d'impôt jusqu'à 50% sur les frais engagés.

Ayant travaillé 10 ans comme Contrôleur de gestion dans une Société internationale, je peux aussi apporter mon aide, mon diagnostic et mon support à tout artisan, commerçant ou TPME qui souhaiterait se dégager de sa **gestion financière** (suivi trésorerie, déclaration fiscale, analyse des structures de coûts, recherche des axes d'amélioration de la rentabilité).

Je suis disponible, à votre écoute et joignable :

Par téléphone : 06 49 61 89 07

Par courriel : roger.ledudal@gmail.com

Aux fils de Lau Broderie et Patchwork

19 rue de la Croix Boissée

Horaires : Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 19h.

Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Contact :

Tél. : 01 69 11 01 52 - E-mail : filsdelau@gmail.com



SOLSOON - Centre de bronzage

Centre commercial Montvrain 2

Tél. : 01 64 98 70 18

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 20h

ZAC Montvrain II

Les constructions « poussent » dans la ZAC de Montvrain II, notamment deux nouvelles grandes surfaces commerciales.

L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE

Ouverture prévue courant

1^{er} semestre 2013

Grande surface dédiée aux bricoleurs avertis ou occasionnels.



PRESENCE ELECTRONIQUE

Ouverture prévue courant

1^{er} semestre 2013

Pour augmenter sa surface de vente, le magasin Présence électronique va quitter la ZAC Montvrain I pour s'installer dans la ZAC Montvrain II : électroménager, tv, hifi, multimédia, antenne, chauffage, climatisation, luminaires.





Voisins vigilants

Participation citoyenne

Dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la municipalité souhaite intensifier la lutte contre les cambriolages et les actes de malveillance. En complément des actions réalisées au quotidien par les partenaires institutionnels, la mairie souhaite étendre sur la commune le dispositif dénommé « Voisins vigilants - Participation citoyenne ».

A l'essai depuis 6 mois dans un lotissement de Mennecy, cette organisation est basée sur le volontariat et la solidarité entre voisins. Elle vise à développer les bonnes pratiques de voisinage avec un volet de prévention de la délinquance locale. Pour cela il convient d'identifier des voisins volontaires qui mèneront une action coordonnée par un voisin référent, identifié comme tel auprès des autorités municipales et de la Gendarmerie Nationale. Dès à présent, des réunions initiales d'information permettent de mettre

en relation les différents interlocuteurs pour déclinier les contraintes légales qui entourent ce dispositif. Au travers de ce dispositif, il n'est absolument pas envisagé de créer un groupe d'intervention de voisins, mais de **développer la solidarité entre voisins par le moyen d'une vigilance citoyenne**. De même, le respect des libertés individuelles est fondamental dans le principe des voisins vigilants : une attention particulière sera donc portée au respect des procédures.

► Plus d'information sur le site :

> mennecy.fr/Prévention-Sécurité/Principaux évènements/3 septembre 2012

AFAT Voyages **PAUSE VOYAGE**
Des « Voyages Maison* » toute l'année
Circuits, croisières, séjours ou escapades en exclusivité
* Départ de Mennecy - au tarif majoré de 14 euros - Nombre limité de participants

En 2012 : Argentine & Chili - Baie de Naples & Côte amalfitaine - Norvège & Cap Nord - Croisière fluviale Rhône & Saône - Baie de Naples & Côte amalfitaine n°2 - Escapade Londres - Séjour Thalasso Maroc - Croisière réveillon sur la Seine - (déjà réalisés)

En 2013 : Avant programme
Circuit Thaïlande - Séjour Madère avec excursions - Circuit Andalousie - Croisière fluviale Gironde & Bordelais - Escapade à Vienne & forêt viennoise - Circuit Capitales Baltes - Circuit Brésil - Thalassothérapie Djerba.

10, Place de la Mairie 91540 - Mennecy Tel : 0169900111 www.pause-voyage.fr

Prévention & Sécurité



La Police Municipale présente toutes les nuits

Depuis maintenant 3 ans, la Police Municipale de Mennecy a été amenée à connaître une augmentation de ses effectifs et à couvrir une amplitude plus large, notamment une présence particulièrement marquée en fin d'après midi et tout au long des soirées.

A l'heure actuelle, ce sont en moyenne **4 soirs par semaine qui sont couverts** et qui permettent aux effectifs de la Police Municipale de venir renforcer ceux de la Gendarmerie pour assurer une plus grande réactivité aux demandes formulées par les administrés.

Ainsi que cela a été annoncé lors de la dernière réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en juin dernier, notre commune va se doter de 2 effectifs supplémentaires de Police Municipale afin de pouvoir **couvrir l'intégralité des soirées à compter du 1^{er} janvier 2013.**

Il s'agit d'un effort budgétaire important mais qui vient répondre à une attente elle aussi particulièrement importante de la part de toutes celles et ceux qui attendent des pouvoirs publics une action forte, concrète et visible en matière de prévention et de sécurité.



Ça bouge à la Maison des Jeunes !

Maison des Jeunes

Avenue du Buisson Houdart

(à côté du gymnase Maurice Nivot)

Horaires d'ouverture aux jeunes durant les vacances de la Toussaint : du lundi au vendredi de 13h30 à 21h30
Tél. : 01 69 90 53 44

Programme des vacances de la Toussaint

▶ Lundi 29 Octobre	Cosmic Laser
▶ Mardi 30 Octobre	Manoir Hanté de Paris
▶ Mercredi 31 Octobre	Soirée Halloween (déguisement obligatoire)
▶ Vendredi 2 Novembre	Karting
▶ Lundi 5 Novembre	« Les emmerdeurs » (comédie)
▶ Mardi 6 Novembre	Escalade (couvert)
▶ Mercredi 7 Novembre	Journée Filles + Repas
▶ Judi 8 Novembre	« Amour sur place ou à emporter » (comédie)
▶ Vendredi 9 Novembre	Soirée Aqua-boulevard



Les Chantiers citoyens 2012

Cet été 17 jeunes Menneçois ont bénéficié de ce dispositif pendant leurs vacances.

Ces chantiers citoyens sont exercés sous la direction des agents de la ville chargés d'encadrer et accompagner les jeunes dans les tâches qui leur ont été confiées en juillet et août :

- **Entretien** dans les structures municipales
- **Travaux de peinture** à l'école élémentaire de la Jeannotte : préau, WC filles et WC garçons, réfection d'une classe
- **Déménagement** de l'école des Myrtilles (8 jeunes pendant 3 jours)
- **Centre technique municipal** : 3 jeunes ont participé au nettoyage de la ville, à la taille des végétaux et au nettoyage des écoles pour la rentrée scolaire et au nettoyage des deux cimetières.

Chaque jeune sélectionné obtient de la commune un financement en contrepartie de deux semaines de 30 heures d'activités pour les 16-17 ans, et de deux semaines de 35 heures d'activités pour les 18-22 ans. Cette rémunération est versée sous forme de chèques vacances ANCV au jeune ou directement à l'organisme auprès duquel le jeune souhaite concrétiser son projet (permis de conduire, BAFA...). **Ces jeunes, en participant à la vie de leur commune et à son entretien, découvrent le plaisir, l'utilité de mener ces actions et de rendre service à leurs concitoyens. Félicitations pour leur engagement citoyen !**

Devenez un R L J C !

Les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (R L J C), sont rattachés à la Réserve citoyenne. La Réserve citoyenne dépend du ministère de la Défense, comme l'armée d'active et la Réserve opérationnelle.

Mission. Les R L J C sont chargés de promouvoir le **Plan Égalité des Chances** du ministère de la Défense. Créé en 2007, le PEC-MINDEF a été associé en 2008 à la Dynamique Espoir Banlieues pour aider la jeunesse défavorisée des ZUS (Zones urbaines sensibles) et des zones rurales. La Réserve citoyenne participe aussi au développement de l'Esprit de Défense et de Sécurité auprès de la population et au renforcement de la **"résilience"** (résistance aux chocs) du corps social.

Les R L J C accomplissent sur le terrain la mission proposée dans leur demande d'agrément. Ils interviennent avec les R L J C de leur département auprès des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur, des unités militaires des Bases de Défense, etc. Le but est d'apporter à la jeunesse des informations sur les métiers de la défense, de la sûreté et de la sécurité, des atouts utiles pour réussir de bonnes études et le discernement pour se faire une place enviable dans l'avenir.

▶ **Contact : Coordonnateur national RLJC**
Commission armées-jeunesse
Tél. : 01 44 42 44 05

Mieux connaître le Relais Assistantes Maternelles

L'offre de garde proposée par les assistantes maternelles dans la ville de Mennecey est significativement plus importante que celui des 3 crèches municipales : il existe un potentiel de 360 places pour les enfants chez les 120 assistantes maternelles de Mennecey, contre un peu plus de 120 places dans les crèches et haltes-garderies gérées par la Mairie.

Cette année, ces enfants et leurs assistantes maternelles se sont retrouvés régulièrement dans le relais des assistantes maternelles et ils ont pu participer à de nombreuses animations.

Le Relais Assistantes Maternelles reste à votre disposition pour vous remettre la liste des Assistantes Maternelles Agréées de Mennecey et vous conseiller sur ce mode de garde.



La Trottinette (14 juin)



Au Chat Botté (12 juin)



Crèche Jean Bernard (8 juin)

Les crèches ont fêté la fin de l'année dans la bonne humeur !

► Relais Assistantes Maternelles

Maison Petite Enfance « Le Chat Botté » 30 rue de Bel Air - Tél. : 01 69 90 60 37

Permanences sans RDV : le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 17h30

Permanences avec RDV : le mardi de 16h à 18h50

Permanences téléphoniques : le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 13h30 à 15h



Enfance

Dates d'inscription à l'Accueil de loisirs Joseph Judith pour les vacances scolaires 2012-2013

En dehors de ces périodes de réservation, la Mairie n'a pas la possibilité de garantir l'accueil de votre enfant. Cet accueil ne pourra se faire qu'en cas de désistement ultérieur.



Un bel été à l'Accueil de loisirs Joseph Judith

Dates des vacances		Dates des réservations	
► NOËL	du lundi 24.12.2012 au vendredi 04.01.2013		du lundi 29.10.2012 au vendredi 07.12.2012
► FÉVRIER	du lundi 04.03.2013 au vendredi 15.03.2013		du lundi 24.12.2012 au vendredi 15.02.2013
► PÂQUES	du lundi 29.04.2013 au vendredi 10.05.2013		du lundi 04.03.2013 au vendredi 12.04.2013
► ÉTÉ	du jeudi 04.07.2013 au vendredi 30.08.2013	► Pour le mois de juillet	du lundi 29.04.2013 au mercredi 12.06.2013
		► Pour le mois d'août	du lundi 29.04.2013 au mercredi 26.06.2013

Inauguration de l'école élémentaire des Myrtilles

Rentrée scolaire dans la nouvelle école élémentaire des Myrtilles



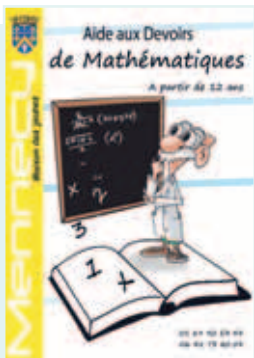
Jean Feret Adjoint au Maire, M^{me} Lofficial Inspectrice d'Académie, Jean-Philippe Dugoin-Clément, Mme Waché Directrice de l'école élémentaire.

Après l'école maternelle des Myrtilles en septembre 2011, les instituteurs de l'école élémentaire des Myrtilles ont à leur tour fait leur **réentrée dans une école entièrement rénovée** le 4 septembre dernier. L'inauguration de l'école élémentaire, qui s'est déroulée le 7 septembre en présence d'un public nombreux, est l'aboutissement des importants travaux de réhabilitation qui avaient commencé par les bâtiments de l'école maternelle, en janvier 2011.

Ce groupe scolaire a bénéficié d'une **rénovation lourde** décidée par la majorité municipale en 2008 et réalisée dans un parfait respect des délais, de juillet 2011 à août 2012 pour les locaux de l'école élémentaire. Cette nouvelle école fait l'unanimité tant des enseignants que des parents d'élèves et des enfants !

Maintien de la 4^{ème} classe maternelle des Myrtilles

Grâce à une vive mobilisation des élus, des enseignants et des parents d'élèves, la quatrième classe maternelle a été maintenue. En effet, face aux 100 élèves inscrits à la date de la rentrée scolaire, il était inenvisageable d'accepter une fermeture de classe qui aurait abouti à des classes comptant jusqu'à 35 jeunes enfants !



Aide aux devoirs et stages de soutien scolaire à la Maison des Jeunes

La Mairie a décidé d'intervenir, en complément de l'Education

nationale, en direction des enfants des écoles de la ville, quelque soit leur niveau, afin de les accompagner dans leur progression.

Depuis septembre 2012, **des ateliers d'aide aux devoirs en mathématiques** sont mis en place à destination des collégiens. Ils se déroulent du lundi au samedi de 16h00 à 19h00 dans la salle de réunion attenante au Gymnase Maurice Nivot.

Ces séances d'une heure et demi, organisées en petit groupe (maximum 6 élèves) sont assurées par une animatrice diplômée en mathématiques (agrégation).

Par ailleurs, en plus des cours de soutien organisés par l'Education nationale chaque année pendant les vacances de printemps et d'été, la ville joue la carte de la complémentarité en créant des **stages de soutien scolaire en Français et en Mathématiques.**

Ils seront organisés à chaque période de vacances scolaires à destination des collégiens et des élèves de CM2.

Animés et encadrés par des enseignants disposant d'une expérience importante à Mennecey, ces stages se dérouleront sur 5 jours à raison d'une heure par jour.

Ils auront lieu à l'école de l'Ormeteau et seront facturés 5 € le stage.

SOUTIEN SCOLAIRE - INSCRIPTIONS MJ		
TOUSSAINT 2012	NOEL 2012	HIVER 2013
29, 30, 31 octobre 5 et 6 novembre	26, 27, 28 décembre 2 et 3 janvier 2013	Du 4 au 8 Mars
PRINTEMPS 2013	JUILLET 2013	AOÛT 2013
2, 3, 6, 7 et 10 mai	Du 8 au 12 Du 15 au 19	Du 19 au 23 Du 26 au 30

► **Renseignements et inscriptions :**

Maison des Jeunes

Mardi, vendredi et samedi de 14h00 à 16h00

Tél. : 01 69 90 53 44



Le Japon prend ses quartiers à la médiathèque

du 12 au 17 novembre 2012

La médiathèque vous propose de vous immerger dans la culture japonaise et notamment de vous mettre dans la peau d'un mangaka (dessinateur de mangas).

A cette occasion, plusieurs activités seront proposées par l'association Neko Institute dans la salle de la cheminée :

- ▶ **Trois ateliers « Dessine ton manga »** avec le mangaka David Dao Ngam :
 - ▶ **Pour les jeunes de 8 à 13 ans :** le mercredi 14 novembre de 10h30 à 12h30
 - ▶ **Pour les jeunes de 8 à 13 ans :** le mercredi 14 novembre de 14h30 à 16h30
 - ▶ **Pour les jeunes de 14 à 18 ans :** le samedi 17 novembre de 16h à 18h
- Réservations au 01 64 99 91 27 (10 personnes maxi)

Conférence autour du manga

(origines, caractéristiques...) suivi d'un atelier participatif, ouverte au grand public le samedi 17 novembre de 20h à 22h30.

Exposition « Le manga dans tous ses états »

prêtée par la Bibliothèque Départementale de l'Essonne du 12 novembre au 1^{er} décembre 2012.

2 ateliers ikebana

(art floral ancestral japonais) donnés par la menneçoise Marie André, maître ikebana le samedi 17 novembre, de 10h à 12h pour la première session et de 13h à 15h pour la deuxième session.

- ▶ **Réservations**
Tél. : 01 64 99 91 27
(10 adultes maxi par atelier)

Les animations de la médiathèque pour les bébés lecteurs (0-3 ans)

- ▶ **Animation « Raconte-tapis »**
mardi 16 octobre - 2 séances : 9h30 et/ou 10h15
jeudi 18 octobre - 2 séances : 9h30 et/ou 10h15
- ▶ **Animation kamishibai**
mardi 20 novembre - 2 séances : 9h30 et/ou 10h15
Jeudi 22 novembre - 2 séances : 9h30 et/ou 10h15
- ▶ **Le Temps des histoires**
à 11h les mercredis 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.
- ▶ **Réservation auprès de la médiathèque**
Tél. : 01 64 99 91 27

Les cours de l'Espace culturel Jean-Jacques Robert

L'Espace Culturel propose des cours :

- ▶ **de langues pour les adultes :** Allemand, Anglais et Espagnol
- ▶ **d'arts plastiques** animés par Sophie Bon, pour les enfants :
 - **4-6 ans :** apprentissage et découverte
 - **6-8 ans :** dessin-peinture-pastel
 - **8-12 ans :** imagination
- ▶ **Inscriptions** auprès du service culturel
Espace culturel Jean-Jacques Robert
Tél. : 01 69 90 04 92

Le Conservatoire municipal Joël Monier

Le Conservatoire Municipal de Musique compte actuellement 34 professeurs. Sont enseignés :

- ▶ La musique classique, jazz et musiques actuelles
- ▶ L'art dramatique
- ▶ La danse classique, moderne, contemporaine et jazz
- ▶ De nombreux ateliers et orchestres concernant toutes ces disciplines artistiques
Création cette année d'un **atelier des Arts de la Scène** animé par Laëtitia Le Bacq destiné à initier aux différentes techniques du spectacle vivant :
 - ▶ L'expression orale grâce au chant et au théâtre
 - ▶ L'expression corporelle grâce à la « Comédia Del Arte » et aux clowns
 - ▶ L'expression visuelle grâce à la scénographie et à la mise en scène
 Plus un partenariat avec l'Espace culturel pour l'initiation aux **techniques du son et de la lumière.**
- ▶ **Inscription et renseignements :** Conservatoire municipal - Parc de Villeroy - Tél. : 01 69 90 07 52

Culture



Conférences, cours et visites variés

sans condition d'âge, ni de diplôme pour le seul plaisir d'apprendre et de découvrir.

La variété des sujets abordés par l'UTL (sciences, économie, arts, philosophie...) et la qualité de ses conférenciers et animateurs (universitaires, chercheurs...) sont à l'origine de son succès. Ses activités s'articulent autour de trois pôles : des conférences, des cours à l'année, et enfin des visites-découvertes.

▶ Les conditions d'adhésion

La cotisation est de 75 € pour l'année 2012-2013. Pour les personnes non imposables, ce tarif est de 18 €. Cette cotisation comprend l'entrée gratuite à toutes les conférences du département et ouvre le droit d'inscription aux autres activités.

Début des cours à Mennecy le mercredi 14 novembre 2012

UTL Essonne

2, rue du Facteur Cheval - 91025 Évry cedex
utl@utl-essonne.org

Permanence téléphonique : 01 69 47 78 25
du lundi au vendredi de 10h à 12h

Site web : www.utl-essonne.org

Les permanences d'avocat gratuites un service très demandé !

Ce service qui connaît un réel succès, a été créé pour les Menneçois en janvier 2012 à l'initiative de Carina Coelho, conseillère municipale déléguée.

Mennecy Actualités : Carina Coelho, c'est à vous que l'on doit la mise en place de ce nouveau service gratuit, qui répond à une vraie attente des menneçois. Vous êtes également la plus jeune élue de la majorité. C'est l'occasion de mieux vous connaître ...

Carina Coelho : J'ai 32 ans, je suis mariée et maman de deux jeunes enfants. Avocate au barreau de PARIS depuis ma prestation de serment en 2005, j'ai installé mon propre cabinet en 2010, à Paris. Arrivée à Mennecy en 1982 avec mes parents et ma sœur, j'ai suivi toute ma scolarité dans la commune de Mennecy. J'ai également intégré la vie associative via le judo, pratiqué pendant de nombreuses années.

M. A. : Et votre engagement dans la vie de la commune ?

C. C. : En 2007, après avoir vécu à Paris, j'ai choisi d'installer ma famille à Mennecy, pour son cadre exceptionnel.

Très vite, j'ai souhaité m'investir davantage dans la vie de ma commune, en offrant mes compétences personnelles et professionnelles. J'ai donc, avec la plus grande évidence, accepté de rejoindre l'équipe de Xavier Dugoin, c'est ainsi que je suis devenue la benjamine de la majorité municipale.

Puis, Jean-Philippe Dugoin-Clément m'a donné la chance de mettre en place un projet qui me tenait à cœur : les permanences d'avocat gratuites. Je remercie encore Monsieur le Maire de la confiance qu'il m'a témoignée.

M. A. : Ces permanences rencontrent un véritable succès, quelles sont les raisons de ce succès ?

C. C. : Il est vrai que ces permanences ne désemplassent pas depuis leur début en janvier 2012. La mairie de Mennecy a ainsi mis en place un véritable service d'accès au droit, gratuit et confidentiel, sous l'égide de la loi du 10 juillet 1991. Ce service d'accès



Carina Coelho, conseillère municipale et Ingrid Mutschler, chef de Cabinet

Le calendrier et les rendez-vous sont disponibles auprès d'Ingrid Mutschler, chef de cabinet du Maire.

- ▶ **Samedi 6 octobre :** 9h à 11h
 - ▶ **Mercredi 17 octobre :** 9h à 11h
 - ▶ **Samedi 3 novembre :** 9h à 11h
 - ▶ **Mercredi 14 novembre :** 9h à 11h
 - ▶ **Samedi 1er décembre :** 9h à 11h
 - ▶ **Mercredi 12 décembre :** 9h à 11h
- ▶ **Tél. : 01 69 90 80 31**

au droit prend la forme de permanences d'avocats au centre administratif Jacques Broz et ce depuis le mois de janvier.

Les avocats sont désignés par le Bâtonnier de l'Essonne parmi ses confrères du barreau du département. Ainsi, toute personne, quelque soit son âge, sa condition ou sa nationalité, peut connaître ses droits, devoirs et savoir comment les exercer et ce, quelque soit le domaine concerné : le travail, la famille, le logement...

Tout d'abord déclinées sous deux fois une heure par mois, très vite, et afin de répondre au mieux aux besoins des menneçois, les permanences ont été doublées et renouvelées jusqu'à la fin de l'année 2012.

De belles vacances pour trois jeunes menneçois

Grâce au partenariat que la municipalité entretient depuis de nombreuses années avec le Lions club d'Evry, trois jeunes Menneçois ont pu participer cet été au séjour organisé à Gujan-Mestras dans le bassin d'Arcachon.

Dans ce centre de vacances géré par le Lions club international, ces enfants ont pu profiter d'activités de plein air en bord de la mer pendant 15 jours. De belles vacances avec de bons souvenirs !





Résidence Gauraz : des balcons bien fleuris

Pour son premier concours de balcons fleuris qui s'est déroulé du 1^{er} juin au 31 août 2012, la résidence Edouard GAURAZ a compté de nombreux participants, qui ont contribué ainsi à embellir leur résidence et notre ville.

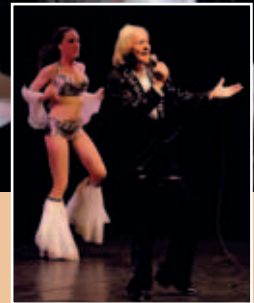
Les trois lauréats recevront prochainement leurs prix. Parions qu'ils feront des émules l'année prochaine ...

Voyage à Rome

33 seniors sont partis à Rome avec le C.C.A.S.

Un voyage culturel et convivial organisé par l'agence « Pause Voyage ». Chacun a pu découvrir ou redécouvrir la Basilique St Pierre, le musée du Vatican, la Chapelle Sixtine, le Capitole, le Colisée, le Panthéon, la Piazza Novana, la Fontaine de Trevi, St Jean de Latran, la place Farnèse etc....

Une première pour le C.C.A.S. et de l'avis unanime des participants, une initiative à renouveler !



Barbecue du bel-âge

Le 3 juillet dernier, près de 450 Menneçois de 60 ans et plus ont participé au barbecue organisé par le C.C.A.S.

Après un sympathique repas, les participants se sont détendus au rythme des chansons de Claude François interprétées par l'un de ses anciens musiciens devenu ensuite son sosie.

Cette journée s'est agréablement terminée autour d'un verre de l'amitié.



**Serge Raynel,
conseiller
municipal
délégué.**

Les animations du C.C.A.S. pour les seniors à partir de 60 ans !

Tout au long de l'année, le Centre Communal d'Action Sociale organise des animations à l'attention des personnes retraitées et de leur conjoint, désormais dès l'âge de 60 ans.

Si vous souhaitez être informé de ces différentes manifestations, il suffit de vous inscrire auprès du secrétariat du C.C.A.S., muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un avis d'imposition.

► **Renseignements**
auprès du CCAS
avenue de la Jeannotte
Tél. : 01 69 90 61 90

A noter sur vos agendas

- **23 octobre : déjeuner-croisière** sur la Seine
- **15 novembre : thé dansant dinatoire** pour le beaujolais nouveau
- **11 décembre : repas de Noël** de la résidence E. Gauraz
- **18 décembre : repas de Noël** à la salle Michel-Ange pour les Menneçois de plus de 60 ans. Suivant le nombre d'inscrits, repas supplémentaire le 19 décembre.
- **31 décembre : pour le nouvel an, après-midi festive** de la Saint-Sylvestre



La bibliothèque du groupe scolaire de la Jeannotte ne correspondait à l'évidence plus aux besoins de l'équipe éducative. La Mairie a donc décidé une extension des locaux pour apporter plus de confort aux élèves comme aux enseignants.

Jusqu'à présent, la BCD du groupe scolaire de la Jeannotte disposait d'un préau qui n'était pas utilisé. La Mairie a donc décidé de fermer ce préau afin de l'aménager en espace de travail attenant à la bibliothèque.

La fibre optique arrive dans les services culturels

Les services municipaux de Mennecy disposent depuis deux années d'une fibre optique qui relie les trois mairies : mairie centrale, mairie Jacques Broz et mairie Monique Sallet.

Cette infrastructure informatique permet de transporter la voix du téléphone, les données informatiques et les images des caméras de vidéosurveillance.

Ce réseau interne aux services de la ville sera prolongé avant la fin de l'année 2012 jusqu'au parc de Villeroy, pour connecter les bâtiments dédiés aux services culturels. Ainsi, le conservatoire municipal, l'espace culturel, la médiathèque et le théâtre pourront

Groupe scolaire de la Jeannotte : la bibliothèque prend du volume

Ce local de 50 m² dispose d'une isolation thermique moderne, probablement la meilleure de tout ce groupe scolaire. Il est relié au chauffage central de l'école élémentaire.

Sa mise en service est prévue pour la mi-octobre. Il sera ponctuellement utilisé par l'enseignant du RASED* tant pour les élèves en maternelle qu'en élémentaire.

C'est un investissement de plus de 70 000 €, auquel notre député, Franck Marlin, a contribué pour 15 000 € au titre de sa réserve parlementaire.

* Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

disposer des ressources déjà partagées entre les trois mairies.

Les deux - très anciens - autocommutateurs téléphoniques de ce site seront abandonnés et une douzaine de lignes de téléphone analogique seront aussi résiliées. En quatre années, les services de la ville auront ainsi résilié 100 lignes analogiques pour partager une seule ligne numérique capable de supporter 30 conversations simultanées.

6 autocommutateurs téléphoniques auront été arrêtés. Le système téléphonique de la ville, en place depuis 2007, peut supporter jusqu'à 500 téléphones.

Le réseau Internet de la médiathèque fonctionnera enfin normalement, les ordinateurs mis à disposition du public à la médiathèque disposeront d'un accès Internet confortable.



Amélioration de l'ADSL d'ici fin 2013

La couverture ADSL de la ville de Mennecy n'est pas satisfaisante pour un millier de maisons « Levitt », situées dans les Afuls de la Verville, des Bouvreuils, des Lys, et la moitié nord des Myosotis.

Cette faiblesse a pour origine la construction de ces maisons, dans une zone vierge de tout réseau, et pour laquelle un central téléphonique tout neuf avait alors été construit... à Chevannes. Les PTT amélioreraient alors la desserte de l'hôpital de Champcueil et celle de 2 communes, Chevannes et Champcueil.

Si la solution était satisfaisante alors pour transporter la voix, elle est inadaptée pour l'ADSL pour qui la distance entre l'abonné et le central téléphonique est déterminante.

Le problème n'avait pas de bonne solution jusqu'au 21 décembre 2011, quand le régulateur des télécommunications, l'ARCEP, a permis aux collectivités de **mettre en place une infrastructure mise à disposition des opérateurs pour raccourcir la distance des équipements ADSL aux abonnés.** Administrativement, cela s'appelle "l'offre PRM".

La municipalité va utiliser cette opportunité pour **améliorer la desserte ADSL** de ces quartiers avec un appel d'offres, avant la fin de 2012, pour la construction d'une fibre optique entre le central téléphonique de Mennecy et deux armoires téléphoniques situées dans le quartier Levitt. Les 1130 logements desservis par ces deux armoires pourront disposer d'une couverture ADSL normale à la fin de 2013 ou au début de 2014, à l'issue de tous les délais réglementaires imposés par l'ARCEP pour permettre aux opérateurs de déplacer leurs équipements sans distorsion de concurrence.

Les abonnés ne changeront pas de numéros de téléphone, et si leurs opérateurs migrent tous dans les nouvelles armoires, ils n'auront pas à changer de fournisseur d'accès à Internet. **Il n'y aura pas d'interruption de service**, sauf peut-être pendant quelques dizaines de minutes, une seule fois à la fin du projet.



TOUT SAVOIR SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

A CONSERVER

Le Plan Local d'Urbanisme permet de régir tous les travaux sur le territoire communal. Chaque zone a son caractère et sa vocation. Le Conseil Municipal du 15 juillet 2010 a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Il a été rectifié par délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2010 pour prendre en compte les remarques émises lors du contrôle de légalité du 10 septembre 2010. Par délibération en date du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a modifié le P.L.U. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de l'Essonne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral n° 2012-DDT-SE n°280 du 18 juin 2012. Le P.P.R.I. est une servitude d'utilité publique, annexé au P.L.U.

Selon la nature des travaux à réaliser, il convient de se conformer à des procédures précises, qui sont détaillées ci-dessous. Les dossiers sont consultables et disponibles au service Urbanisme - Mairie Monique Saillet 65, boulevard Charles de Gaulle - Tél. 01 69 90 73 56. Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme se fait auprès du Service Urbanisme qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Déclaration Préalable

Elle est exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux,
- division d'un terrain en plusieurs unités foncières contiguës, doit inclure des lots à bâtir, quelques soient le nombre de lots dès lors qu'il n'y a pas création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs et que l'on ne se trouve pas dans un site classé ou sauvegardé.
- Edification ou modification d'une clôture.

Constitution du dossier :

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- **cerfa n°13702*02** pour les demandes tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- **cerfa n°13703*02** pour les demandes tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, édifier une clôture,
- **cerfa n°13404*02** pour les demandes tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

→ Les **cerfas n°13703*02** et **13404*02** comprennent, en annexe, un volet obligatoire consacré à la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. L'absence de ce volet pourra constituer un motif d'incomplétude du dossier.

Le Permis de Construire

Il est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est

exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m²,

- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Constitution du dossier :

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- **cerfa n°13406*02** lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,
- **cerfa n°13409*02** pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...).

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

S'il s'agit de la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public et que le projet est soumis à un permis de construire, **un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique** doit être joint à la demande de permis de construire.

→ Les **cerfas n°13406*02** et **13409*02** comprennent, en annexe, un volet obligatoire consacré à la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. L'absence de ce volet pourra constituer un motif d'incomplétude du dossier.

Le Permis de Construire Modificatif

Travaux concernés : Les modifications apportées au projet initial ne peuvent concerner que des petites modifications telles que :

- l'aspect extérieur du bâtiment (par exemple un changement de façade),
- la réduction ou l'augmentation de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher lorsqu'elle est mineure,
- ou le changement de destination d'une partie des locaux.

Lorsque ces modifications sont plus importantes (par exemple, lorsqu'elles concernent un changement profond de l'implantation du projet ou de son volume), un nouveau permis de construire doit être demandé.

Constitution du dossier :

Une demande de permis de construire modificatif peut être déposée à tout moment, dès l'instant que la déclaration d'achèvement des travaux prévus par le permis initial n'a pas encore été délivrée.

La demande de permis de construire modificatif doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°13411*02**.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis modificatif.

→ Le **cerfa n°13411*02** comprend, en annexe, un volet obligatoire consacré à la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. L'absence de ce volet pourra constituer un motif d'incomplétude du dossier.

Le Transfert d'un Permis de Construire

Pour pouvoir prétendre au transfert d'un permis de construire, il faut :

- que le permis (à transférer) soit encore valide,
- et que le titulaire du permis et le futur bénéficiaire aient donné leur accord sur le transfert.

Constitution du dossier :

La demande de transfert de permis de construire doit être effectuée sur imprimé au moyen du formulaire **cerfa n°13412*02**.

Le Permis d'Aménager

Il est exigé pour :

- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs,
- la réalisation de certaines opérations de lotissement, lorsqu'ils prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement ou qui sont situés dans un site classé ou secteur sauvegardé,
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Constitution du dossier :

La demande de permis d'aménager doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°13409*02**.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis d'aménager.

S'il s'agit de la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public et que le projet est soumis à un permis d'aménager, **un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique** doit être joint à la demande de permis d'aménager.

→ Le **cerfa n°13409*02** comprend, en annexe, un volet obligatoire consacré à la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. L'absence de ce volet pourra constituer un motif d'incomplétude du dossier.

Le Permis de Démolir

La Commune a institué le permis de démolir, par délibération du Conseil Municipal, sur la totalité de la Ville.

Par conséquent, avant de procéder à une démolition, une demande de permis de démolir doit être déposée en Mairie.

Constitution du dossier :

La demande de permis de démolir doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°13405*02**.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de démolir.

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)

Il permet d'obtenir l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour tout projet non soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager.

Constitution du dossier :

La demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°13824*02**.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

Les Certificats d'Urbanisme

Le Certificat d'Urbanisme d'Information :

Il renseigne sur :

- le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

Le Certificat d'urbanisme opérationnel :

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Constitution du dossier :

Quel que soit le type de certificat souhaité, la demande doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°13410*02**.

Le formulaire doit être complété par un dossier dont la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice de demande de certificat d'urbanisme.

Durée de validité :

La durée du certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel) est de 18 mois à compter de sa délivrance.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande de prolongement doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

Demande d'autorisation de pose d'enseigne

Vous souhaitez apposer, modifier ou remplacer une enseigne, une pré-enseigne ou une publicité.

Depuis le 10 décembre 2005, un arrêté municipal réglementant l'implantation des dispositifs publicitaires, enseignes, préenseignes et du mobilier urbain est applicable sur le territoire de la commune. Un dossier est à déposer auprès du service urbanisme.

→ La déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création de bureaux et locaux commerciaux en Île-de-France

Cette déclaration permet le calcul de la redevance due pour la construction de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de stockage, situés en Île-de-France (Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines). Elle doit être effectuée au moyen du formulaire **cerfa n°14600*01**. Pour les travaux donnant lieu à permis de construire, le formulaire est à joindre à la demande de permis de construire.

MODALITES PRATIQUES

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le nombre d'exemplaire varie de 3 à 10 dossiers suivant la nature, la localisation, etc...

Le Service Urbanisme se tient à votre disposition en Mairie Monique Saillet :

65, boulevard Charles de Gaulle - Tél. 01 69 90 73 56

Horaires d'accueil du public :

le lundi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 13h30 à 17h30. Le mercredi de 8h30 à 12h

Le délai d'instruction

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables et pour les certificats d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire d'une maison individuelle, pour les demandes de permis de démolir et pour les certificats d'urbanisme opérationnel ;
- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager.

Attention : dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public,...), le délai d'instruction est majoré, vous serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

La durée de validité

L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de la notification de l'arrêté. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée d'un an, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme

Le bénéficiaire de l'autorisation doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation dès réception de la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

Cet affichage prend la forme d'un panneau rectangulaire dont les dimensions doivent être supérieures à 80 centimètres.

Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique.

La déclaration d'ouverture de chantier

La déclaration d'ouverture des travaux est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ses travaux. Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.

La déclaration d'achèvement des travaux

La déclaration attestant d'achèvement et la conformité des travaux (D.A.A.C.T.) est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés.

REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

Les Clôtures

Article 18 des dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme - Clôtures sur espaces publics ou privés et locaux ordures ménagères :

Le nu extérieur des murs, murets, grilles, grillages etc. formant clôture sur l'espace public (trottoirs, voiries et places publiques) est désigné généralement par le terme « alignement ».

Sur l'ensemble du périmètre communal, la hauteur maximale des clôtures sur rue est fixée à 2 mètres.

Les clôtures pourront comporter des aménagements spécifiques destinés aux conteneurs d'ordures ménagères.

En application de la Réforme des Permis de Construire, et notamment de l'Article L. 421-3, le dépôt du permis pour les clôtures est préalable et obligatoire.

LEXIQUE

La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

- des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
- des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;
- des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplombs inclus.

Le changement de destination : le Code de l'Urbanisme définit neuf grandes destinations possibles pour une surface existante : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif. Changer la destination consiste à passer de l'une à l'autre.

Restauration de tombes du cimetière de la Sablière

Dans le cadre des journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2012 Monsieur le Maire a souhaité remettre en valeur certaines tombes du cimetière.

C'est ainsi que des travaux de restauration ont été effectués sur une tombe qui fait partie du patrimoine historique de la commune de Mennecey : la tombe de **Don Levi Prince d'Ulidia** et de son épouse Louise Potelet, exilés polonais recueillis par la Comtesse de Lanjamet qui fit élever la sépulture.

De même d'anciens maires de Mennecey sont mis à l'honneur

par des travaux de rénovation de leurs sépultures :

- ▶ **Jean Simon**
Maire de 1835 à 1837
- ▶ **Louis Robert**
Maire de 1853 à 1854
- ▶ **Louis Guerton**
Maire de 1871 à 1872
- ▶ **Charles Canoville**
Maire de 1896 à 1910

Enfin deux autres tombes ont été rénovées dans le même esprit : la tombe du **prêtre Laroche** et celle du **facteur Simon** « gueule cassée », combattant de la 1^{ère} guerre mondiale. Cette action démontre l'intérêt que la Municipalité porte à la mise en valeur du patrimoine historique et la considération due à nos aînés.



Panneaux d'information historique

A l'instar des grandes villes et lieux touristiques, des bornes d'information historique ont été installées en vue de valoriser les monuments et sites remarquables du bourg.

Ces panneaux ont été réalisés avec la contribution de l'association Mennecey et son histoire et de sa Présidente Nicole Duchon. Ces bornes d'information ont été dévoilées le 15 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine 2012.

Les bornes à découvrir :

- ▶ La Porte de Paris
- ▶ La Place et les Pavillons de la Croix-Champêtre
- ▶ L'Eglise Saint-Pierre
- ▶ La Fontaine Gaudaine rue de la Fontaine
- ▶ L'Ecole de la Sablière
- ▶ Place de l'Eglise - Occhiobello
- ▶ L'Hôtel de Ville
- ▶ Le Cimetière de la Sablière

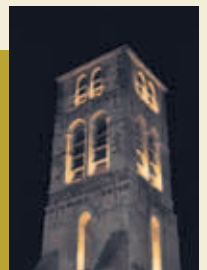


Nicole Duchon, Présidente de Mennecey et son histoire et Jean-Philippe Dugoin-Clément, Maire de Mennecey.

Nouvelle illumination du clocher

Le 15 septembre au soir, à l'occasion des journées du patrimoine, a été inaugurée par le Maire la nouvelle illumination du clocher de l'église Saint-Pierre, dont la construction remonte au XIII^{ème} siècle.

Cette nouvelle mise en lumière valorise l'un des monuments emblématiques de Mennecey, visible depuis le plateau de Villabé.





16 juin

Parades et Ripostes fête ses 30 ans



16 juin

Gala de danse classique du conservatoire

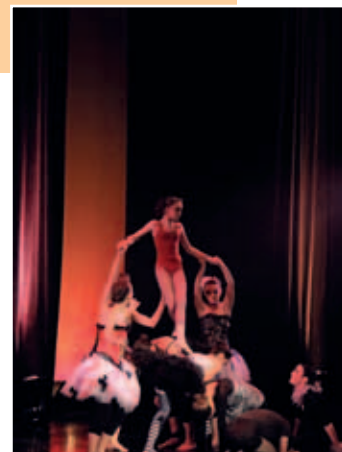
« Alice et Dorothée, des merveilles aux pays d'Oz »



18 juin

Cérémonie commémorative

Appel du 18 juin 1940



18 juin

« Sanch'Opéra, les dons qui chantent »

Spectacle donné par la Fondation Dassault, les Racont'arts, l'IME A.Coudrier, le CFE, le CITL la Volière et le groupe scolaire de la Verville.



21 juin

Fête de la Musique





23 juin

Fête de fin d'année de la GR



23 juin

Pôle Loisirs Découvertes

Visite du Musée du vin de Paris
et du Musée Marmottan



27 juin

**Fête de fin d'année
du Conservatoire**



28 juin

Pique-nique

Dans les écoles primaires et maternelles

30 juin

« Véronique »

Par la classe
d'Art lyrique
du conservatoire





30 juin

Le Club de Gymnastique fête ses 20 ans !



1^{er} juillet

Grande braderie d'été



3 juillet

Cinéma en plein air

**A l'initiative du Conseil
Municipal des Enfants**

9 juillet

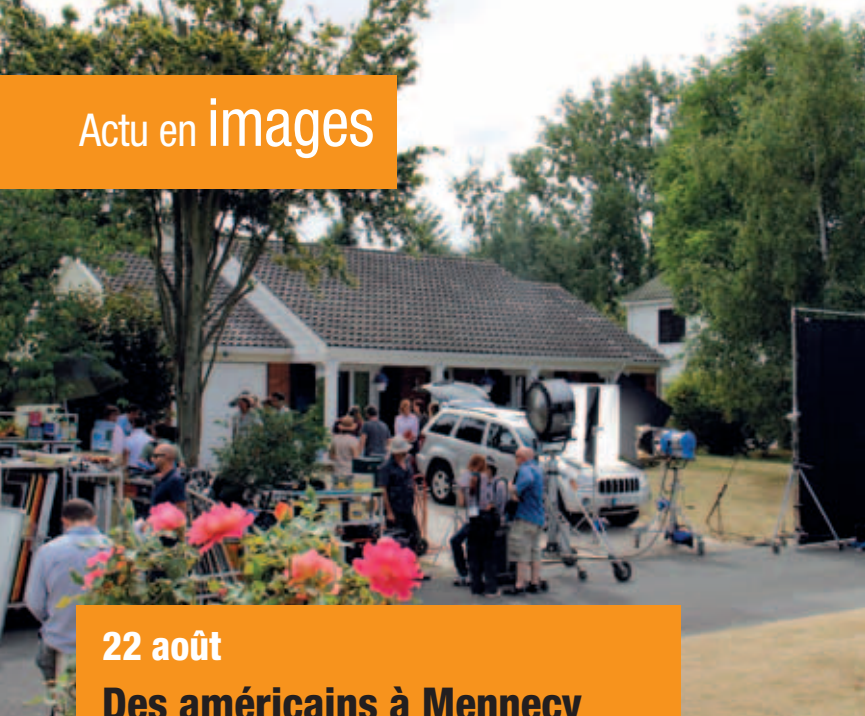
**Anniversaires
des résidents
de Gauraz**





**14 juillet
Mennecy
en fête**





22 août

Des américains à Mennecey

Tournage d'une publicité pour Hewlett Packard dans le Village Levitt



26 août

Course cycliste

13^{ème} Prix de la ville organisé par le CCMV



4 septembre

Distribution des dictionnaires

Aux CE1
le jour de
la rentrée
scolaire





7 septembre

**Inauguration
de l'école
élémentaire
Les Myrtilles**

Jean Feret, adjoint au Maire aux affaires scolaires, Mme Waché, Directrice de l'école élémentaire des Myrtilles et Jean-Philippe Dugoin-Clément, Maire de Mennecey



9 septembre

**Grande braderie
de rentrée**



16 septembre

**A la découverte du bâti perdu
et du patrimoine naturel**

Dans le parc de Villeroy



23 septembre

Cyclocross

«Hommage à Roger Jonquet» organisé par le CCVM dans Parc de Villeroy

Forum des associations

Le Forum des associations s'est déroulé le samedi 8 septembre, pour la première fois sur une journée entière et dans le cadre privilégié du Club de Tennis Club de Mennecey au sein du Parc de Villeroy. Autre nouveauté cette année, un espace restauration dans une ambiance chaleureuse et musicale a contribué à la convivialité et à la réussite de ce forum 2012 !

Cette année encore, cet événement a été une **belle vitrine de la richesse de la vie associative locale**, qui contribue à la qualité de vie de notre ville et rayonne largement au delà de son territoire.

Cette journée a regroupé environ **80 associations menneçoises** qui ont ainsi pu présenter leurs activités sportives ou culturelles et recueillir de nombreuses adhésions !

Plusieurs associations ont également répondu favorablement pour effectuer des démonstrations, animations et initiations à leurs disciplines.



Club de Bridge de Mennecey



Le Bridge est un jeu de cartes. On estime à 100 millions le nombre de joueurs dans le monde, dont 2,5 millions en France pour 100 000 licenciés dont 92 à Mennecey. Comme tous les grands jeux, le Bridge demande intelligence, concentration, psychologie, présence, intuition et esprit de compétitivité.

Quatre actions majeures seront conduites cette année :

Cours pour nos jeunes de CM1 à l'école de la Verville une fois par semaine. Le bridge nécessite des efforts simples mais multiples : calcul mental, observation, déductions, mais aussi l'esprit d'équipe.

- **Licence gratuite* pour tout nouveau licencié plus 2 cours et 2 tournois offerts.**
- **Licence gratuite* pour tous les anciens licenciés de plus de trois ans.** Vous l'avez pratiqué et vous souhaitez y revenir. Retrouvez en peu de temps les automatismes.
- **Un « joker » sera mis à disposition** tous les jeudis, cela permettra de venir avec ou sans partenaire.

Nous participerons cette année à 2 actions humanitaires. Nous reverserons l'intégralité des gains pour le tournoi du Téléthon et celui pour Inner Wheel le 3 février 2013 (plus de 120 participants chaque année). Les résultats des tournois sont très encourageants : sur les 125 équipes inscrites, une équipe est arrivée en finale Nationale, 17 en finale de Ligue et 45 en finale de Comité. Nous espérons, grâce aux cours et aux ateliers dispensés par nos moniteurs, progresser dans nos résultats pour obtenir 2 finales Nationales et 20 finales de Ligue.

Les tournois sont homologués : mardi, mercredi pour les débutants, jeudi de 13h30 à 18h et le dernier vendredi de chaque mois à 19h30.

Tarif 2012/2013 - Licence + adhésion : 52 €
Cours : 58 €.

Venez nombreux découvrir ce magnifique jeu d'esprit par excellence, un jeu simple et passionnant.

► **Pour de plus amples renseignements :**

Alain : 06 11 73 86 54 - Denise : 01 64 96 68 19

*Pour bénéficier de cet avantage un tournoi sera organisé en septembre et un en octobre.

Mise à l'honneur des bénévoles

Les Sixties

Zumba - Zumba Tonic Rock Salsa - West Coast Swing

Des professeurs qualifiés vous proposent des cours de danses variées, ouverts à tous, des stages, des soirées dansantes, des sorties et même un voyage au soleil l'été prochain.

► **Informations sur les cours, les danses :**

Téléphone : 06 81 39 24 98

Contact : LesSixties@aol.com

Site internet : <http://www.lessixties.fr/>

► **Lieu et adresse des cours :**

Salle polyvalente de l'école des Myrtilles - Avenue de Neufville



Nos champions saison 2011/2012

▶ AMAM - Karaté

Julie TISSERAND :

Championnats
de l'Essonne KUMITE Minimes : 1

▶ Compagnie des archers de Mennecey Villeroy

Alrick CREUZE :

Médaille de bronze au Championnats
de France handisport de Tir à l'Arc.

Maïté MARAGNES :

Médaille de bronze aux
Championnats de France
Handisport Hiver

Rémi Le CONTE :

Champion de l'Essonne en Minime

Juliette VIGNES :

Championne
de l'Essonne en Minime

• Equipe de handisport de tir à l'arc au championnat régional :

Julien FOUQUE :

Champion Régional

Maïté MARAGNES :

Championne Régionale

Nadège VALLET :

Championne Régionale

Gladys CHARREAU :

Championne Régionale

• Championnat Départemental

Juliette VIGNES : Médaille d'or

Loris TARDIEU : Médaille d'or

• Championnat Régional jeunes

Juliette VIGNES :

1^{ère} en catégorie minime

▶ Mennecey Boxing Club

Silvain OLYMPIO : Junior

Vainqueur de la Coupe
de France 2012

Sébastien MORINAU : Senior 84 Kg

Champion Ile-de-France 2012,
Champion de France 2012

Ronald GLOMEAU : Senior 79 Kg

Champion Ile-de-France 2012

Clément BOUTIN : Senior 74 Kg

Champion Ile-de-France 2012

Ramoane BENSARD : Cadet 60 Kg

Vainqueur du tournoi International
de Senlis 2012

▶ Mennecey GR

• Classement des clubs
au niveau départemental : 1^{er}

• Classement des clubs
au niveau régional : 1^{er}

• Classement des clubs
dans la zone Ile-de-France : 1^{er}

• Classement des clubs
au niveau national : 4^{ème}

▶ Ladjal Boxing Club

Bissetny JOCOU : Junior 71 Kg

Vainqueur des Internationaux
d'Ile-de-France 2012,
double champion d'Ile-de-France

Willy PALIN : Senior 75 Kg

vice Champion de France 2012,
Vainqueur des Internationaux
d'Ile-de-France

Adam WISOCKY :

Champion d'Ile-de-France 2012
(Benjamin)

François RENAULD :

Champion d'Ile-de-France 2012
(Benjamin)

Logan LETENDRE :

Vice championne Ile-de-France 2012
(Benjamin)

Eloée RITA LEITE :

Vice championne de France 2012
(Benjamine)

▶ Parades et Ripostes

Nevil GAGNEPAIN :

11^{ème} au Championnat de France
Sénior (N3), 17^{ème} au Championnat
de France Junior (N2), 5^{ème} au
Championnat d'Ile-de-France,
9^{ème} au Classement de la Ligue,
2^{ème} au Championnat Départemental

Orion VILLEFRANQUE :

15^{ème} au championnat de France
Sénior (N3)

Equipe sénior (Villefranque,

Buvat, Gagnepain) :

8^{ème} au Championnat de France
Sénior (N3)

David ROUMEGOUX (cadet) :

8^{ème} au Championnat de France (N1),
8^{ème} de la Coupe Mondiale de
Cabriès, qualifié pour des Coupes



Européennes en Autriche et en
Pologne, 4^{ème} au classement de la
Ligue, 22^{ème} au classement National

Jean Claude VILLEFRANQUE :

Qualifié pour le Championnat de
France, champion d'Ile de France,
Champion de Ligue.

Audrey SHUSTER :

Championne départementale,
12^{ème} au classement de Ligue

• Félicitations pour leurs excellents résultats tout au long de l'année à :

**Arthur BOULENGER, Matteo Del
MAESTRO, Maxence LOTTIN, Ivan
TERESTCHENKO, Guillaume GLOAGEN,
Sophie COLLINET, Lou MAGNE, Alexandre
DENEU, Tanguy TRIAL, Arthur GEORGI,
Axel Ribon, Louis COLLINET, Fanny
GONSARD, Christophe COLLINET, François
LOTTIN et Romain MAGNET**

▶ Tennis Club de Mennecey

Equipe 1^{ère} Féminine :

Championne de l'Essonne
(1^{ère} Division) 2012

Cyril FREMONT :

Champion de l'Essonne
en Individuel 2012

▶ Club Cycliste Mennecey Villeroy

Olivier IHUELLOU :

Champion départemental UFOLEP
de cyclo-cross, catégorie 16-19 ans

▶ Mention spéciale

Charles MARTIN

pilote de rallye junior et à son
co-pilote Romain DEVOS,
tous deux menneçois. Ils sont
engagés dans le championnat
Trophée Renault Twingo R2 et ont
remporté le Rallye du Touquet en
mai dernier.



Saison exceptionnelle pour l'Aïkibudo et le Kobudo de l'Académie Menneçoise d'Arts Martiaux (A.M.A.M.) !



L'Aïkibudo et le Kobudo sont des arts martiaux qui puisent leurs racines dans le Japon médiéval, et qui concilient tradition et modernité.

Leur pratique dépourvue d'agressivité ne comporte pas de catégorie d'âge, de sexe ou de poids et distingue deux approches complémentaires :

- ▶ L'**Aïkibudo**, qui se caractérise par une pratique à mains nues de techniques de défense contre des frappes, des saisies, ou des armes.
- ▶ Le **Kobudo** (école Katori Shinto Ryu), qui concerne le maniement de nombreuses armes employées jadis par les samouraïs, telles que le sabre, le bâton, la lance, et autres.

Pas moins de 11 passages de grades remarquables sont venus renforcer la section Aïkibudo-Kobudo de l'A.M.A.M. au cours de la saison 2011/2012 :

- ▶ En **Aïkibudo**, un « sans faute » a couronné le travail de 7 pratiquants et de leur professeur,

Alexis Poirier : **5 ceintures noires 1^{er} dan et 2 ceintures noires 2^{ème} dan.**

- ▶ En Kobudo, le professeur Éric de Marchi peut quant à lui se féliciter du beau travail de 4 pratiquants : **2 ceintures noires 1^{er} dan et 2 ceintures noires 2^{ème} dan.**

Mais la section Aïkibudo-Kobudo compte encore d'autres succès, puisque **5 diplômés d'enseignement et d'encadrement** ont également été obtenus : **1 Brevet Professionnel, 2 Brevets Fédéraux et 1 Brevet d'État.**

Enfin, pour parfaire le tout, le professeur d'Aïkibudo, **Alexis Poirier**, a validé son **Diplôme d'État**, et s'est vu confier le rôle de « **Conseiller Technique de Ligue** ».

Fort de ces résultats, l'A.M.A.M. a créé à la rentrée 2012 une nouvelle section « **Aïkibudo enfants** », à destination des enfants âgés de 7 à 14 ans, sous la direction de

Véronique Ravez qui en assure l'enseignement **tous les mardis de 17H45 à 18H45 et samedis de 15H15 à 16H30.**

Après la belle saison 2011-2012, l'avenir de l'Aïkibudo et du Kobudo menneçois s'annonce donc encore plein de promesses !



Académie Menneçoise d'Arts Martiaux

Téléphone : 01 64 57 32 49

E-mail : mennecydojo@free.fr

Site web : www.mennecy-dojo.com



Hommage à Roger Jonquet

Roger JONQUET, né à Mennecey où il a vécu toute sa vie, nous a quittés

le 17 juin 2012. Le Club cycliste Mennecey Villeroy et la ville de Mennecey ont perdu une personne de qualité, un bénévole dévoué et un ami.

Ancien combattant de la guerre d'Algérie, il fut journaliste sportif dans le domaine de la compétition automobile notamment à l'Equipe et l'Auto-Journal. Il avait deux passions, les sports mécaniques et le cyclisme, qu'il pratiqua à un certain niveau à Corbeil-Essonnes. Il fut champion de France des journalistes en cyclo-cross, sa discipline de prédilection. Il était au club de Mennecey depuis une bonne quinzaine d'années.

Jusque dans les années 2000, le CCMV organisait une seule course sur route à la Ferté-Alais. Grâce à l'aide de Roger, les manifestations se développèrent dans les différentes disciplines du vélo : trois courses sur routes, deux cyclo-cross et une randonnée VTT proposant trois parcours à Mennecey et ses alentours ont vu le jour grâce à lui. Il s'est investi énormément pour développer le CCMV et répondait toujours présent pour organiser et préparer les courses.

Tout ce travail, il le réalisait avec simplicité et discrétion. Il n'aimait pas être mis en avant. Sa récompense, c'était de savoir que les coureurs avaient apprécié le circuit proposé, qu'ils y avaient pris du plaisir. Les amoureux du vélo ou des voitures aimaient à discuter avec lui. Il savait être attentif aux autres et être présent dans les moments difficiles de la vie pour leur apporter du réconfort.



Remise du 1^{er} trophée le 23 septembre 2012

En hommage à leur ami disparu, le CCVM a donné le nom de «SOUVENIR ROGER JONQUET» au cyclo-cross organisé chaque année en septembre dans le parc de Villeroy.

Naissances

• **ARAS Mehrika** le 28/05/2012 • **GERVAIS Eulalie** le 14/06/2012 • **MOUTON Thaïs** le 14/06/2012 • **SCHNEIDER Enzo** le 14/06/2012 • **BAPT Abel** le 19/06/2012 • **BERTOLOTTO Alizée** le 22/06/2012 • **HERLIN PAPIN Maëlia** le 28/06/2012 • **BOZTAS Muhammed** le 03/07/2012 • **GEORGET Noémie** le 06/07/2012 • **MENAGER Maëlys** le 06/07/2012 • **PREVOST Manon** le 15/07/2012 • **LOKOS Sacha** le 18/07/2012 • **DUBEE Pauline** le 30/07/2012 • **DELALONDE Elina** le 06/08/2012 • **GUIBLAIN Benjamin** le 07/08/2012 • **TRITTO Enzo** le 29/08/2012 • **CARRON Jade** le 29/08/2012 • **LOUBEYRE Marceau** le 30/08/2012 • **LIANCE Lucas** le 01/09/2012 • **MENDES Nélia** le 04/09/2012 • **PICHOT Alicia** le 05/09/2012 • **TRANCHOT MARY Léony** le 06/09/2012 • **LEFEBVRE Chloé** le 10/09/2012

Mariages

LESUR Cédric & MORLET Jennifer le 23/06/12 • **COTTEZ Frédéric & PIALLOUX Cindy** le 23/06/12 • **LEGIE Jimmy & COSSUET Cécile** le 23/06/12 • **LOPES Luis & GUYOMARD Aurélie** le 30/06/12 • **SITBON Pascal & D'ADDERIO Nathalie** le 30/06/12 • **GOUALIN Fabien & BARTHELEMY Christelle** le 30/06/12 • **BRUNO Marc & DECRAS Marie-Noëlle** le 21/07/12 • **ANTIONAZZI David & FRAYE Valérie** le 21/07/12 • **LACROIX David- PENNACCHIO Dominique** le 31/08/12 • **POUL William & ROUSSEAU Sandra** le 01/09/12 • **DELANDRE Nicolas & PONESCU Iona** le 08/09/12 • **DELMAS Eric & POIRIER Karine** le 08/09/12 • **ETOURNEAU Jérémy & BARBEAULT Kassandra** le 15/09/12

Décès

FRAYSSE Isabelle le 05/06/12 • **BOUTIER Maurice** le 08/06/12 • **LAFON Fernande** le 12/06/12 • **JONQUET Roger** le 18/06/12 • **BESNARD Louise** le 23/06/12 • **SOUSSEN Marguerite** le 30/06/12 • **GUYOT Danièle** le 01/07/12 • **LAUNAY Jean-Pierre** le 06/07/12 • **BACQUET Odette** le 20/07/12 • **DAUSSE Sérafine** le 27/07/12 • **JOLIBOIS Alexandra** le 31/07/12 • **SALLES Mireille** le 06/08/12 • **ESPIG Fernande** le 13/08/12 • **AUBRY Michaël** le 18/08/12 • **BROCARD Christian** le 22/08/12 • **GAUTIER Jeanine** le 30/08/12 • **LAURENT Jeanne** le 25/08/12 • **VEILLEROY Andrée** le 02/09/12 • **ROZE Claude** le 23/07/11



Votre bureau de poste se transforme

En vue d'améliorer la qualité de l'accueil et de diminuer le temps d'attente des clients, le bureau de poste de Mennecey sera en travaux du 17 septembre au 27 novembre 2012 inclus. Ces travaux, d'un montant supérieur à 600 000 €, permettront de transformer complètement l'accueil qui passera de 15 m² auparavant à près de 150 m², et de redistribuer complètement la partie des locaux dédiée à l'activité « Banque postale ».

Pendant ces travaux, les Menneçois peuvent retirer les lettres recommandées et colis au local "boîtes postales" situé au 65 boulevard Charles de Gaulle à Mennecey, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Vous êtes invités à vous présenter pour toutes vos opérations aux bureaux de poste suivants :

- ▶ **Le Coudray-Montceaux** - 1, place de la Mairie - 91830 le Coudray-Montceaux
Horaires : - Lundi et vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h30
- Samedi : 9h à 12h
- ▶ **Ballancourt** - 22, rue de l' Aunette - 91610 Ballancourt
Horaires : - Lundi et vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
- Samedi : 9h à 12h

Services disponibles pendant les travaux :

- ▶ Rendez-vous avec un conseiller financier : **3639**
- ▶ Service consommateurs de la Poste : **3631**
- ▶ La collecte, l'acheminement et la distribution du courrier s'effectueront comme d'habitude
- ▶ Les clients peuvent aussi accéder à tous les services et faire leurs achats en ligne sur www.laposte.fr/monbureaudepote.fr



Passeports

Les rendez-vous pour faire établir vos passeports sont à prendre auprès du service Etat civil. Vous serez renseignés sur la liste complète des documents à fournir.

- ▶ Pour toute information complémentaire, le service Etat civil est à votre disposition :
 - lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - samedi matin de 8h30 à 12h
- Centre administratif Jacques Broz - 31 rue de Milly



Etat civil

Un **NOUVEAU** numéro de téléphone pour le service Etat civil : **01 69 90 80 32**

Un Parti socialiste pas très social...

Le 16 janvier 2011, le Conseil Municipal de Mennecey désignait ses élus devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) parmi lesquels figurait le chef de file du Parti socialiste au sein du Conseil Municipal, Christian Richomme.

Il est ici important de préciser l'importance et le rôle joué par le CCAS au sein de notre collectivité et surtout du service rendu quotidiennement aux habitants : logement, emploi, aides sociales et à domicile, navette gratuite, animations pour les seniors... Son action omniprésente en faveur des seniors et

d'assistance aux Menneçois en difficultés est reconnue de tous. C'est donc le Conseil d'Administration du CCAS qui décide des modalités des politiques publiques de notre ville dans le domaine de l'action sociale et en faveur des personnes âgées.

Hélas, ces questions semblent bien peu intéresser Monsieur Richomme à en juger par son peu d'assiduité aux différentes réunions du conseil d'administration... Ainsi, sur les 9 réunions du Conseil d'Administration du CCAS qui ont eu lieu entre le 1^{er} mars 2011 et le 18 septembre 2012, il n'a assisté qu'à 2 séances, soit moins de 25%...

GROUPE CROIRE ET VOULOIR

ALBANET Marie-Paule • BOSSARD Romain • BOUARD Christian • BRANDON Gilles • COELHO-VALENTE Carina • CUTILLAS Marie-Claire • DOUGNIAUX Anne-Marie • DUCHOSAL Dominique • DUGOIN Xavier • DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe • FERET Jean FOUQUE-GUILLIET Catherine • LALLEMENT-LEROTY Sandrine • LE DUDAL Roger • LE QUELLEC Alain • LEGRIS Patrick • MOREAU Cyril • MORLON-GIMENEZ Stéphanie • MOULÉ Patricia • PERUZZO Sylvie • PINON André • PIOFFET Annie • RAYNEL Serge • SAUVAGE Corinne • VASSEUR Elisabeth



« Ensemble pour Mennecey » www.ensemble-pour-mennecey.fr

Problème de circulation concernant la route de Chevannes (D153) : le trafic de transit engendre des nuisances aux riverains. Des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h vont être posés par la mairie. Ces rappels sont indispensables pour limiter la vitesse et ses conséquences. Beaucoup d'enfants empruntent la D153 pour se rendre aux différentes écoles.



Suppression de la ZAC de la « Ferme de la Verville » : Créée en 1970, cette zone d'aménagement concerté (ZAC) va bientôt être supprimée. Un rapport de présentation dressant le bilan, expliquant l'évolution et les raisons de suppression de la ZAC sera présenté au conseil municipal. C'est une obligation.

Logements sociaux et hausse de l'électricité : Grâce au nucléaire la France a profité d'un coût d'électricité moins cher qu'ailleurs. La rénovation des centrales nucléaires et la prise en compte des problèmes de sécurité vont entraîner une **hausse de l'électricité dans les années à venir**. Or le parc de logements sociaux comme celui de la **Jeannotte en particulier, est énergivore**. Les ménages qui ont le plus de mal à payer seront les plus touchés. D'où l'importance du **plan de rénovation** de ces logements pour faire face à la **précarité énergétique**. Une étude récente montre que les deux-tiers des CCAS observent une hausse des demandes d'aides, les difficultés des ménages à payer leurs factures d'énergie, viennent en premier lieu.

Jouda PRAT MmePrat@aol.com 06 71 54 90 55 (article remis en mairie le 08/03/12) **Claude GARRO** claude.garro@wanadoo.fr 06 07 78 43 92



Mieux
à Mennecey
Avec Christian Richomme

MAIS QUELLE HONTE !

Lors de la dernière tribune du groupe de la majorité municipale (Mennecey actualités de juin), nous avons été décriés et sérieusement diffamés. Non seulement nous condamnons de tels écrits mais nous tenons à indiquer que la somme due au trésor public a bel et bien été réglée, et cela dans les délais accordés par la trésorerie. Il est à noter que Monsieur le Maire questionne la trésorerie afin de se renseigner si l'un de ses administrés règle bien ses factures. Il peut en être rassuré, mais la méthode, peu digne d'un maire, nous fait froidement penser à des agissements passés peu honorables, de notre histoire.

De plus, nous refusons toute leçon de morale, n'ayant pour notre part jamais été condamnés, ni enfreint la loi !

Mais revenons à la vie municipale. Le programme réalisé depuis 4 ans est bien différent des

Christian RICHOMME - Marie-Laure BRANLE - Thierry GUEZO
Damien MARILLER - Audrey OSSENI - Stéphane DELHOMME

www.mieuxamennecey.fr

contact@mieuxamennecey.fr 06 731 76 91

promesses de l'élection municipale de 2008. Les projets réalisés sont menés sans concertation avec les Menneçois et soulèvent systématiquement une opposition de la part des intéressés.

Le patrimoine municipal est vendu ou bradé. La dette de la ville est aujourd'hui à un niveau jamais connu. Alors que les indemnités des élus ont augmenté de plus 52% depuis leur mandat, ce sont les Menneçois qui payent cette année une augmentation de plus de 3% des impôts locaux.

Les services rendus aux Menneçois sont devenus excessivement chers, nos cadres municipaux fuient la commune et notre environnement se voit défigurés par de la publicité pour de l'alcool. Par contre, la communication, les inaugurations filent bon train. Malgré des invitations envoyées dans tous le département et un budget dépassant les 56 000 € de timbres prévu à cet effet, nous ne sommes jamais invités : bizarre ?

Alors, au lieu d'espionner ses administrés remettant ainsi en cause la confiance de nos électeurs, la majorité devrait aussi respecter les élus que nous sommes : c'est un devoir en démocratie.

Portrait d'Élu

André Pinon,
doyen du Conseil municipal,
délégué à la politique en faveur
des seniors.

Mennecy Actualités : *André Pinon,*
*vo***tre engagement dans la vie**
municipale et associative ne date pas
d'hier. Pouvez-vous vous présenter en
quelques mots ?

André Pinon : *Agé de 86 ans, je suis*
marié, j'ai 5 enfants, 8 petits-enfants
et 6 arrière petits enfants. Je suis
retraité des travaux publics. J'y ai
travaillé pendant 43 ans comme
agent technique. J'habite à Mennecy
depuis 1973 dans le village Levitt.

Dès 1975, je me suis inscrit comme
bénévole avec Eliane, mon épouse,
au comité des fêtes de la Mairie de
Mennecy, pour préparer
les événements festifs :
carnaval, montage des
stands à la Fête du
Parc... sans oublier, les
jeux Intervilles avec cinq
communes voisines.

Actuellement, je fais
partie de Mennecy
Animation Tourisme, je
participe à l'organisation
de nombreux évènements,
soirées et sorties.

M. A. : *Vous êtes le doyen du conseil*
municipal, racontez-nous votre
parcours au sein de plusieurs
mandatures...

A. P. : *Mes engagements de politique*
militant et de bénévole au service
de la ville m'ont conduit, à la
demande de Xavier Dugoin,
à m'engager sur sa liste électorale
en 1995. Ainsi j'ai siégé au Conseil
municipal à partir de fin 1995,
suite au décès de Monsieur Rey,
conseiller municipal. J'ai fait un



mandat avec Xavier Dugoin,
un mandat complet de 7 ans avec
Joël Monier, à nouveau avec Xavier
Dugoin en 2008 puis maintenant
avec Jean-Philippe Dugoin-
Clément... Cela fait donc 17 ans
que je suis au Conseil Municipal !

Depuis que je suis à Mennecy,
je me suis beaucoup investi,
et encore maintenant, dans
l'animation de la ville. Il y a 35 ans,
à la demande de Jean-Jacques
Robert, Maire de Mennecy, j'ai
organisé le premier gala de catch
avec Maurice Nivot et ça
continue... sans oublier
les conférences de Villeroy
Connaissances du Monde avec
Jean Biémont, de 1985 à 1990.

Au sein du Syndicat d'initiatives
de la ville, j'ai participé
au premier marché
gourmand et au premier
marché de Noël qui fêtera
ses 20 ans
cette année les 24 et 25
novembre. En tant que
bénévole, je participe
toujours à ces deux
marchés devenus
« traditionnels » à

Mennecy, ainsi qu'aux braderies
et au grand loto. Ces évènements
sont aujourd'hui organisés en
partenariat avec l'association
Mennecy Animation Tourisme.

M. A. : *Vous êtes aujourd'hui conseiller*
municipal délégué au suivi de la
politique en faveur des seniors,
quels sont votre rôle et vos actions ?

A. P. : *Je me suis occupé des seniors*
pendant plusieurs années, en étant
à leur écoute, notamment
à l'occasion des manifestations
organisées à leur attention : sorties,
repas de fin d'année, distribution



des chocolats de Noël... C'est un engagement que je
continue à assumer régulièrement.

M. A. : *Vous avez aussi des*
responsabilités au sein des Anciens
Combattants ?

A. P. : *Je me suis inscrit comme*
bénévole en 1987 à l'UNC
(Union Nationale des Combattants)
de Mennecy. J'en suis actuellement
le trésorier. Nous organisons des
sorties et participons à toutes les
cérémonies commémoratives à
Mennecy. A ce titre, je participerai
aussi cette année à la première
exposition sur la Grande Guerre,
qui sera organisée en novembre
2012 par le service animation
de la ville, à l'initiative de
Jean-Philippe Dugoin-Clément.

M. A. : *La longévité de votre*
engagement municipal force le
respect, prévoyez-vous de réduire
vos activités ?

A. P. : *J'ai fait beaucoup de*
bénévolat, depuis de nombreuses
années, mais ce sera mon dernier
mandat municipal, j'ai quand
même 86 ans !

Événements

Exposition sur la Grande Guerre

10 au 13 novembre 2012

Cette exposition, à l'approche du centenaire de la guerre 1914-1918, poursuit deux objectifs :

- Celui de **mieux comprendre la vie des hommes** engagés dans l'un des plus terribles et destructeurs conflits dans lequel fut engagé notre pays. Pour cela, une reconstitution grandeur nature de la vie des soldats sera présentée, ainsi qu'un « champ de bataille » visible à partir des créneaux de tir d'un parapet de tranchée. L'ensemble sera complété de vitrines présentant des objets civils et militaires de l'époque, mais aussi d'affiches, et d'ouvrages consultables.
- Le second volet vise à **raviver la mémoire des « Morts pour la France » de Mennecey**. Autour du monument aux morts reconstitué dans la salle, une présentation des 75 tués identifiés de ce conflit sera complétée de documents et objets relatifs au deuil si fréquent en ces années d'horreurs.



Le marché de Noël fête ses 20 ans !
24 et 25 novembre 2012



Cette exposition se tiendra dans la salle Michel-Ange

- ▶ **Le public y aura accès les 10 et 11 novembre.**
- ▶ **Les 12 et 13 novembre** sont réservés aux élèves des écoles de Mennecey et du collège du Parc de Villeroy.

Pour fêter cet anniversaire, le traditionnel marché de Noël innove en accueillant des stands de nos jumeaux d'Occhiobello et de Renningen qui vous proposeront des produits italiens et allemands sur le thème de Noël.

Comme les années précédentes, des animations gratuites seront proposées à vos enfants :

- ▶ **Le samedi 24 novembre à 18h30 :** Conte de Noël avec feu d'artifice dans le parc de Villeroy, à l'arrière du Conservatoire.
- ▶ **Les samedi 24 et dimanche 25 après-midi :** ateliers ludiques sur le thème Médiéval dans l'Espace culturel Jean-Jacques Robert.
- ▶ **Les samedi 24 et dimanche 25 après-midi :** vente de livres au profit des écoles élémentaires par l'association de Parents d'élèves GPEI, dans la salle de la Cheminée (en face de l'accueil de l'Espace culturel).

3^{ème} Festival du Livre de Mennecey

8 et 9 décembre 2012

Samedi 8 et dimanche 9 décembre
au Gymnase René Guitton (à côté
du stade nautique) aura lieu le 3^{ème} Festival du livre
organisé par la ville de Mennecey.

Cette année encore, de nombreux écrivains confirmés ainsi que les jeunes talents littéraires d'Ile de France seront présents à Mennecey pour dédicacer leurs plus récents ouvrages et rencontrer leurs lecteurs. **Tous les genres littéraires** seront représentés et de **nombreuses animations culturelles**, pour tous les âges seront proposées aux visiteurs. Jacques Ravenne, Alain Baraton, Frigide Barjot, Alain de la Morandais, Emmanuel Pierrat, Philippe Bilger, ou encore Henri Guybet sont d'ores et déjà annoncés. Cette grande manifestation au cours de laquelle seront décernés les Prix littéraires de la ville de Mennecey sera précédée par des **concours d'écriture proposés aux élèves des écoles primaires, du collège et du lycée.**



Le commission d'organisation présidée par Claude Garro.

► Pour tous renseignements :

Mairie de Mennecey

Claude Garro

Tél. : 01 64 98 14 20

E-mail : presse@salondulivreidf.fr

Site : www.salondulivreidf.fr

Présence

électronique

T.V • HIFI •
MULTIMEDIA • ANTENNE
ELECTROMENAGER

**4 - 6 rue Lavoisier (derrière Mcdonald's)
MENNECY - 01 69 90 51 61**

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 19H

**TV - HIFI - SON - ELECTROMENAGER - MULTIMEDIA
CHAUFFAGE - CLIMATISATION - LUMINAIRES**

Théâtre



GEORGE DANDIN ou le Mari confondu de Molière

Samedi 20 octobre à 20h30 - Spectacle présenté par la compagnie Tid Cat.

Au XVII^{ème} siècle, George Dandin, un riche paysan, n'a qu'un rêve : sortir de sa condition paysanne en épousant une jeune femme noble. Les Sotenville, une famille noble mais ruinée, trouve là l'occasion de retrouver leur richesse et forcent Angélique, leur fille, à épouser George Dandin. Tout serait parfait, mais voilà : Angélique n'éprouve aucun amour pour cet homme dont elle méprise l'éducation paysanne. Lubin, le valet de Clitandre, fait l'erreur de confier à Dandin l'amour de Clitandre pour cette dernière. C'est ainsi que Dandin apprend que sa femme compte le tromper...

TARIFS

Catégorie 1 : Normal : 20 € Réduit : 16 €

Catégorie 2 : Normal : 16 € Réduit : 12 €

Réservations :

à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

Pôle loisirs -
Découvertes

SISTER ACT

Vendredi 9 novembre - Théâtre Mogador à Paris - Départ à 17h

20 ans après le succès mondial du film dont il est tiré, le Musical Sister Act triomphe à Londres en 2009 devant plus d'un million de spectateurs euphoriques. Coproduit par Whoopy Goldberg, c'est l'événement de la rentrée 2012 à Paris. Textes et chansons en français.

• **Inscriptions :** Mairie Jacques Broz - Tél. : 01 69 90 80 68

TARIF

• Unique : 62 €
Spectacle et transport inclus.
Dîner non inclus.



Concert



LA MESSE DE ROSSINI

Samedi 10 novembre à 20h30

Solistes du chœur de Radio France.
Chœur Randigae de Renningen
et le Chœur de Villeroy de Mennecey.
Direction Johannes Baier.

• **Réservations :** à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

TARIFS

• Unique : 10 €

• Famille : 16 €

Théâtre

LES MONOLOGUES DU VAGIN

vendredi 16 novembre

Spectacle sur le bonheur d'être femme, la joie d'être amante et la fierté d'être mère mais également sur toutes les formes de violence infligées au corps féminin.

Avec Marie-Christine Barrault, Maimouna Gueye et Emmanuelle Boidron.

COMPLET

TARIFS

Catégorie 1 : Normal : 40 €

Réduit : 35 €

Catégorie 2 : Normal : 35 €

Réduit : 30 €



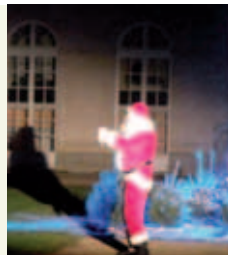
Évènement



20^{ÈME} MARCHÉ DE NOËL

24 et 25 novembre

Salle Michel-Ange
• **Infos :** 01 69 90 80 68



NOËL DES ENFANTS

24 novembre à 18h30

Conte de Noël pyrotechnique (Parc de Villeroy)

24 et 25 novembre après-midi

Ateliers ludiques sur le thème Médiéval
(Espace culturel Jean-Jacques Robert)

Pôle loisirs -
Découvertes

SPECTACLE DU CIRQUE BOUGLIONE

Samedi 1^{er} décembre à 17h15 - Paris (Le Bourget)

Départ à 14h30 - Retour vers 20h30

• **Inscriptions :** Mairie Jacques Broz
Tél. : 01 69 90 80 68 - 120 places disponibles

TARIFS

• Adultes : 25€

• Enfants : 15€





LE CARNAVAL DES ANIMAUX - LE PETIT TAILLEUR

Samedi 1^{er} décembre

Le petit tailleur de Tibor Harsanyi : cette histoire appartient au recueil des frères Jacob et Wilhelm Grimm, Tibor Harsanyi en tira une suite pour récitant et sept instruments, qui devint une de ses œuvres les plus jouées. **Le carnaval des animaux de Camille Saint-Saëns** : œuvre en 14 tableaux qui s'enchaînent comme un défilé d'animaux sur des musiques très différentes, assez

courtes, qui permettent une bonne approche des instruments et une agréable découverte du monde de la musique classique. Ensemble instrumental de Villeroy, récitante Edith Lachaux.

• **Réservations** : à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

► **TARIFS** • Unique : 10 € • Famille : 16 €

3^{ÈME} FESTIVAL DU LIVRE DE MENNECY - GYMNASÉ RENÉ GUITTON

Samedi 8 et dimanche 9 décembre de 10h à 18h30 - Entrée libre

Gymnase René Guitton

• **Renseignements** : Mairie de Mennecy - Tél. : 01 64 98 14 20



SHIGEKO HATA & MAGNIFICA BRASS QUINTET

Dimanche 9 décembre à 17h00

Révélee sur scène en 2006 dans le rôle-titre de l'opéra inachevé de Mozart, Zaïde, Shigeko Hata est régulièrement sollicitée par les scènes lyriques françaises. Plusieurs années de travail, de passion et de complicité ont permis au quintette de cuivres Magnifica de participer à

de prestigieux festivals et de représenter l'école française sur de grandes scènes internationales. Musique sacrée et opéra italien, de Vivaldi à Mascagni en passant par Puccini, Haendel, Fauré...

• **Réservations** : à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

► **TARIFS**

• Unique : 10 €

• Famille : 16 €

GOLDEN GATE QUARTET

Dimanche 16 décembre à 16h00

Depuis plus de 75 ans, le Golden Gate Quartet interprète les chants de nos ancêtres... En tant qu'esclaves, ils n'avaient le droit de chanter qu'en cultivant le coton et pendant l'office à l'église... Cette protestation religieuse était la seule tolérée par les maîtres.

C'est comme ça que sont nés les Negro Spirituals, les Gospels et plus tard le blues... Dans le spectacle, le Golden Gate Quartet rend hommage à ce vieil esclave qui se sentant partir, chante entouré de tous ses frères... • **Réservations** : 01 69 90 04 92

► **TARIFS**

Catégorie 1 : Normal : 40 € • Réduit : 35 €

Catégorie 2 : Normal : 35 € • Réduit : 30 €



LES BONOBOS

Dimanche 13 janvier à 16h00

C'est l'histoire de trois potes qui se connaissent depuis l'enfance. Alex l'aveugle, Dani le sourd et Benjamin le muet, ont l'esprit et le bas du pantalon animés par un seul désir, rencontrer la femme de leur vie ou du moins la connaître horizontalement.

• **Réservations** : à l'Espace Culturel au 01 69 90 92

► **TARIFS**

Catégorie 1 : Normal : 40 € • Réduit : 35 €

Catégorie 2 : Normal : 35 € • Réduit : 30 €

GÉRARD LENORMAN

Vendredi 18 Janvier à 20h30

Depuis quarante ans, les chansons de Gérard Lenorman tiennent la route, et inspirent les autres. Elles s'inscrivent dans la lignée magnifique du répertoire français. Il nous raconte toujours la liberté et l'indépendance...

• **Réservations** : à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

► **TARIFS**

Catégorie 1 : Normal : 40 € • Réduit : 35 €

Catégorie 2 : Normal : 35 € • Réduit : 30 €



Musique

CONCERT DE L'AN NEUF

Samedi 26 Janvier à 20h30 & dimanche 27 janvier à 15h30

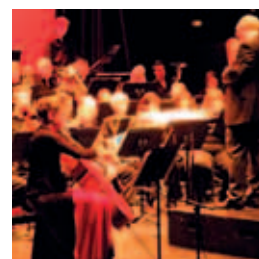
Avec le pianiste Denis Grotzky, qui tiendra la partie soliste de l'œuvre de George Gershwin « Rhapsodie in blue ». Puis nos chanteuses, Claire Selame et Pauline Templier vous offriront un répertoire d'œuvres de variétés et de jazz.

• **Réservations** : à l'Espace Culturel au 01 69 90 04 92

► **TARIFS**

• Normal : 10 €

• Réduit : 5 €



Spectacle



« DU CLASSIQUE AU CONTEMPORAIN »

Danse / Ballet dirigé par Philippe Anota

Vendredi 1^{er} Février à 20h30

Ce spectacle est le fruit d'une rencontre entre un danseur (Philippe Anota) et deux danseuses (Emilie Lemoine, soliste du Nouveau ballet classique et Andrée-Anne Garnier, danseuse contemporaine) et porté par la volonté de « réconcilier » la danse classique et contemporaine.

• **Réservations** : 01 69 90 04 92

► **TARIFS**

• Unique : 10 €

• Famille : 16 €

Animation

GALA DE CATCH

Samedi 2 février à 20h30

• **Lieu** : Gymnase René Guitton (à côté du stade nautique).

Grand spectacle de Catch avec en plus cette année des combats mixtes. BILLETS EN VENTE AU SERVICE ANIMATION OU SUR PLACE LE JOUR DU GALA sous réserve des places disponibles.

• **Informations** : Mairie Jacques Broz - Tél. : 01 69 90 80 68

► **TARIFS**

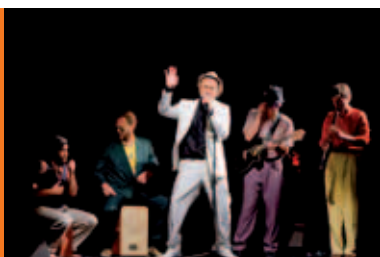
• Moins de 10 ans : **gratuit**
(accompagné d'un adulte)

• De 10 à 17 ans : 5 €

• A partir de 18 ans : 10 €



Musique



LES DASSINS D'ODESSA

Samedi 9 février à 15h00

Un groupe de musiciens « klezmer » originaires d'Odessa donnent une série de concerts en hommage à leur cousin « Joe ». Les chansons de Joe Dassin seront relues musicalement par un groupe qu'on voit plus souvent sur les scènes de musique actuelle que dans les théâtres.

Le parti pris musical sera donc dans la droite ligne de la création « Klezmer » actuelle. L'univers visuel s'inspirera de l'univers de Kusturica.

• **Réservations** : 01 69 90 04 92

► **TARIF**

• Unique : 20 €

• **Entrée gratuite pour les Menneçois à partir de 60 ans, sur présentation du carton d'invitation.**

CINÉMA ATMOSPHÈRE

Espace Culturel
Jean-Jacques Robert

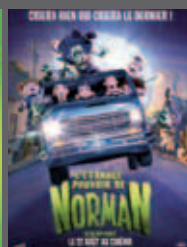
Infos sur séances
Tél. : 01 69 90 04 92
www.mennecey.fr

Plein tarif : 6,50 € / Tarif réduit : 5,50 €
Tarif Mercredi à 14h30 : 4,50 €



**DU VENT DANS
MES MOLLETS**

Mercredi 17 Oct. à 14h30
Jeudi 18 Oct. à 20h30
Dimanche 21 Oct. à 16h00
Lundi 22 Oct. à 20h30



**L'ÉTRANGE POUVOIR
DE NORMAN***

Mercredi 31 Oct. à 14h30
Vendredi 2 Nov. à 14h30
Lundi 5 Nov. à 14h30
Mardi 6 Nov. à 14h30
Mardi 6 Nov. à 20h30



MONSIEUR LAZHAR

Mercredi 7 Nov. à 14h30
Vendredi 9 Nov. à 14h30
Lundi 12 Nov. à 14h30
Mardi 13 Nov. à 14h30
Mardi 13 Nov. 20h30



BROKEN

(Version Originale)
Jeudi 8 Nov. à 20h30



DANS LA MAISON

Mercredi 28 Nov. à 14h30
Vendredi 30 Nov. à 14h30
Lundi 3 Déc. à 14h30
Mardi 4 Décembre à 14h30
Mardi 4 Décembre 20h30

Cinéma